

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**Département de**  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2022\_0094**

**Arrondissement de**  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

**Canton de CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 JUIN 2022,**  
**L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre juin, à 19h00,**

**Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS :** M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, Mme RAJAONAH, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER, M. KONTE, M. CASSE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :** M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG ; Mme SAKHO-CAMARA qui a donné pouvoir à M. KONTE ; Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC ; Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. RATOUCHEIAK ; M. TRIEU qui a donné pouvoir à M. FONTAINE ; M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES ; Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; M. BEGUE, qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN DRAULT.

**EXCUSÉS :** M.DRAME, Mme PERUGIEN

**En raison d'une redondance avec le point n° 5 (Attribution de subventions aux associations dans le cadre du budget supplémentaire 2022), les points n°18 (Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Vlan - section Tennis de table) et n° 19 (Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Marne-la-Vallée Basket Val Maubuée) sont retirés de l'ordre du jour.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. TATI

**11) RAPPORT 2021 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FSRIF**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

**VU** le rapport 2021 portant sur les actions entreprises dans le cadre du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France,

**CONSIDÉRANT** que le maire d'une Commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la préfecture de département,

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** du rapport 2021 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, joint en annexe de la présente.

**NOTE** que ce rapport sera notifié à la préfecture de Seine-et-Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 28/06/2022

Qualité : Maire de Noisiel





**VILLE DE NOISIEL**  
**DIRECTION FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR FINANCES**  
Réf. : CH

**RAPPORT 2021 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES  
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2021, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 1 233 296€.

La Ville de Noisiel met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants.

## **Table des matières**

I. - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE.....	2
II. - ACTION SOCIALE.....	12
III. PETITE ENFANCE.....	49
IV. EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES.....	58
V. - SERVICE JEUNESSE.....	72
VI. - SPORTS.....	84
VII. - CULTURE - ANIMATION.....	91
VIII. - PATRIMOINE.....	101
IX. - PREVENTION - SECURITE.....	108
X. - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX.....	113

## **I. - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE**

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Le service Urbanisme / Politique de la Ville se compose de :

- un responsable de service ;
- un responsable des secteurs Politique de la Ville, Vie des Quartiers et Emploi ;
- une assistante ;
- un instructeur urbanisme ;
- trois médiateurs de quartiers ;
- une conseillère emploi ;

Soit 8 agents.

### **A - Actions portées par le secteur Politique de la Ville**

Le secteur Politique de la Ville est chargé de suivre et d'animer, en lien étroit avec les services de l'Agglomération, les différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville (déclinaison du Contrat de Ville du Val-Maubuée sur le territoire communal), mobiliser et accompagner les porteurs de projets dans le cadre de l'Appel à Projets du Contrat de ville, le conseil citoyen du quartier prioritaire des Deux-Parcs, participer au dispositif du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) en lien avec la Mission Locale Paris-Vallée de la Marne, animer le réseau partenarial, participer à la finalisation du Projet de Renouvellement Urbain avant la signature de la convention ANRU, participer et suivre le dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

#### **1 - Pour ce qui concerne le Contrat de Ville du Val-Maubuée**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

La Commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard.

Dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, le travail du secteur a essentiellement reposé sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets, notamment le conseil citoyen, dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2021 ;
- l'impulsion d'une dynamique de projet.

En 2019, l'État a annoncé la prorogation des Contrats de ville jusqu'en 2022, à travers la conclusion de Contrats d'Engagement Renforcés et Réciproques ente l'État, les collectivités et les différents partenaires du contrat de ville.

En 2021, l'État a alloué une aide globale de fonctionnement de 61 000 € aux porteurs de projets noisiéliens pour 97 500 € demandés sur deux dispositifs : l'Appel à projet du contrat de ville classique et Quartiers d'été qui était destiné à compenser les méfaits de la crise sanitaire

Dans le détail :

- 10 actions municipales, 2 actions du Conseil citoyen, 1 action portée par le collège Le Luzard, 1 action portée par la compagnie Gazelle, 1 action portée de la Paume de Terre, 1 action portée

par l'association Active et 1 action portée par l'association Sabine (qui n'a pas abouti) ont obtenu un cofinancement de l'État.

- 33 000 € ont été alloués aux projets portés par les services municipaux, 4 000 € au Conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard, 3 000 € pour la compagnie Gazelle, 3 000 € pour le collège du Luzard, 6 000 € à l'association La Paume de Terre, 4 000 € pour l'association Active, 8 000 € pour l'association Sabine.

Afin de compléter le financement de certaines actions retenues dans le cadre du Contrat de Ville, une subvention de la Ville est versée aux porteurs de projets suivants :

conseil citoyen des deux-parcs	1 500 €
compagnie gazelle	2 000 €

Coût à la charge de la commune 3 500 €

#### Suivi du Conseil citoyen :

L'un des principes fortement affirmé par l'État est la construction de la Politique de la Ville de manière obligatoire avec les habitants des quartiers prioritaires. La concrétisation de ce principe est, pour chaque quartier prioritaire, la mise en place d'un conseil citoyen.

Le Conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard a été installé le 2 juillet 2015. Après une première phase de structuration, le travail du service a essentiellement consisté à accompagner les projets du conseil citoyen qui ont été moins nombreux en raison de la crise sanitaire.

Le conseil Citoyen constitué en association a été mis en place, il y a maintenant 5 ans, sans renouvellement de ses membres ni assemblée générale annuelle. De nombreux conseillers ont quitté le conseil sans courrier de désinscription. Un nouveau processus a été organisé pendant l'été afin de renouveler ses membres. Ce qui a donné lieu à un nouvel arrêté préfectoral signé le 8 décembre 2021.

Le conseil citoyen a tout de même pu organiser quelques actions visant à une meilleure cohésion sociale sur le quartier :

- un point de vente de vêtements à tarif réduit ouvert depuis l'automne 2017 et dont les bénéfices sont reversés aux actions du Conseil citoyen,
- Participation à la fête de quartier des Deux-Parcs
- Une sortie à la mer au mois de juillet 2021.

#### Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional

Par courrier en date du 02 juillet 2015, l'État a informé la Commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Dès lors, la Communauté d'Agglomération a entamé le travail de mise en place du protocole de préfiguration du mois de juillet à octobre 2015.

Le protocole de préfiguration, signé le 21/12/2015, a eu pour objet de lister les études à mener pour aboutir à un projet urbain et social de qualité sur le périmètre du quartier prioritaire. Il a précisé également les modalités de financement, notamment par l'ANRU, du programme d'études urbaines et sociales définies.

Début 2019, sous l'impulsion de l'ANRU qui a informé les collectivités du délai de remise du dossier de présentation fixé à l'été 2019, plusieurs réunions sont venues préciser le projet de renouvellement urbain autour de :

- la reconstruction de l'école maternelle de l'allée des Bois sur la butte située à l'est de l'école élémentaire de l'allée des Bois ;
- la construction d'un ensemble mixte avec un espace commercial 1 000 m<sup>2</sup> et 40 logements sur le lot 1, en lieu et place de l'école maternelle ;
- la construction d'un ensemble mixte de 140 logements et 500 m<sup>2</sup> d'espace commercial sur le lot 2 à la place du centre commercial Tang et des deux immeubles résidentiels des Cols Verts ;
- la réalisation de 58 logements sur le lot 3 en lieu et place du commissariat ;
- la réalisation d'une opération d'une trentaine de logements sur le parking du square de Diane (lot 4),
- la réalisation d'une opération d'une vingtaine de logements sur l'emplacement de l'ex-ludothèque ;
- la construction d'un nouveau programme d'une cinquantaine de logements à l'emplacement du plateau EPS situé à proximité de l'école élémentaire, en contrepartie de l'investissement d'Action Logement au Programme global.

En parallèle, l'EPAMarne, retenu comme aménageur du Projet, sera signataire avec la CA d'un Traité de Concession d'Aménagement qui portera sur les 2 premiers îlots. Un maître d'oeuvre a été retenu par anticipation de ce TCA et a commencé à travailler plus en détail sur les lots 1 et 2.

De plus, les bailleurs sociaux du quartier proposent une réhabilitation de leur bâti en vue d'améliorer la performance énergétique, ainsi qu'un programme de résidentialisation permettant de clarifier les domanialités et d'embellir les espaces extérieurs.

Un comité technique partenarial, se tient tous les 15 jours en présence de la CA, de la commune et de l'aménageur dans le but d'assurer une coordination sur les aménagements inscrits ainsi que le calendrier de réalisation, un point de vigilance a été apporté sur le calendrier de restructuration commerciale et la question des transferts des commerces en particulier ainsi que le transfère de l'école.

## **2 - Pour ce qui concerne le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)**

Après l'expérimentation réussie du POPAC 1 (2015-2018), la CA a souhaité lancer son 2ème POPAC. L'objectif est d'intervenir en amont des difficultés des copropriétés, par des actions de prévention et d'accompagnement de celles-ci. Cela induit une amélioration de la connaissance du parc privé collectif, à travers notamment le déploiement de l'observatoire des copropriétés, la communication, la sensibilisation et la formation des copropriétaires, et l'accompagnement au traitement des premières difficultés.

Les formations à destination des copropriétaires sont reconduites. Il s'agit de :

- formations thématiques pour donner les clés de compréhension de la copropriété aux conseillers syndicaux et syndics non professionnels ;
- formations d'initiation à la copropriété pour les primo-accédants.

Sont également reconduits :

- les séances de conseils personnalisés ;
- les diagnostic-flash.

Enfin, des appuis thématiques sont aussi programmés :

- des appuis juridiques ;
- des actions d'accompagnement au suivi des impayés ;
- des actions de médiation ;
- des appuis thématiques techniques.

Dans le cadre du POPAC 2, la Commune souhaite porter une attention particulière sur au moins 5 copropriétés :

- La Pastorale (1, square Politzer);
- Les Cariatides (81, cours des Roches) ;
- Ferme du Buisson I (7, allée d'Anjou) ;
- Ferme du Buisson III (21, cours du Buisson) ;
- Ferme du Buisson IV (1, allée de Guyenne).

Charges salariales secteur Politique de la ville :	35 018 €
Subventions (ville) aux actions financées dans le contrat de ville :	3 500 €
Coût à la charge de la commune :	38 518 €

## **B. Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers »**

Le secteur a poursuivi et développé ses objectifs, à savoir, l'accompagnement social de la population des patrimoines sociaux, ainsi que la mise en œuvre des projets d'animation de quartiers et la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.

### **1 - Pour l'accueil et l'orientation des familles des quartiers couverts par les médiateurs**

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes.

A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (Maison des Solidarités, permanences de la C.A.F., Maison de Justice et du Droit, etc.) mais bien de servir de relais.

Le service a connu une réorganisation à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021 avec le départ d'une médiatrice et l'arrivée d'un médiateur jeunesse, partagé avec le service jeunesse (mi-temps).

### **Pour le Lizard et les Deux-Parcs/ Cité blanche (Habitat 77) et l'allée Charles Fourier (Seqens):**

Intervention des médiateurs dans le quartier dans le cadre d'une convention adulte-relais renouvelée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les permanences se déroulent à la mairie annexe dans le quartier du Lizard, ainsi qu'à la maison de quartier des Deux-Parcs.

### **Pour les Deux Parcs/ Trois moulins habitat :**

Un médiateur intervient sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat des Deux-Parcs, le plus important en nombre de la ville avec 425 logements.

Ce patrimoine est suivi, depuis 2015 avec des permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs.

### Pour la Pièce-aux-Chats :

Intervention d'un médiateur dans de quartier de la pièce aux chats

### Pour le Front-Populaire et la Ferme-du-Buisson :

- Permanences, dans l'espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front-Populaire).
- Permanences, au sein du L.C.R. loué à Marne et Chanteraine Habitat par la Commune de Noisiel au 3, cours du Buisson.

## **2 - Activités collectives créatrices de lien social**

### Activités collectives régulières

Les médiateurs de quartiers encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale. Pour l'année 2020, les activités proposées par les médiateurs ont été suspendues pour cause de crise sanitaire. Le secteur est en attente de reprise totale des actions.

Depuis 2017, le secteur vie des quartiers a accompagné la création :

### Pour le Lizard et le Front-Populaire :

Un groupe de parole, tous les jeudis après-midis au L.C.R. des Totems par les médiateurs du Lizard et du Front-Populaire. Les ateliers socio-linguistique n'ont pas eu lieu en 2021.

### Pour la Pièce aux Chats :

Une médiatrice intervient sur le patrimoine Logement Francilien. Un local étant mis à disposition par celui-ci, au 2, rue Anatole France.

### Pour les Deux-Parcs/Trois Moulins Habitat:

Une médiatrice intervient sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat, le plus important en nombre sur la ville, avec 425 logements. Les permanences se déroulent dans la maison de quartier.

### Pour le Front Populaire et la Ferme du Buisson :

- Permanences dans l'Espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front populaire) ;
- Permanences au sein du LCR loué à Marne et Chanteraine Habitat à la commune de Noisiel, situé au 3 cours du Buisson,
- L'atelier-couture traditionnellement organisé le 3<sup>ème</sup> samedi du mois au L.C.R. des Totems a repris depuis 2016.

## **3 - Les Sorties familiales à la mer**

En 2021, le secteur vie des quartiers a organisé deux « Sorties à la Mer » :

- Quend plage : samedi 24 juillet avec le départ de 62 personnes dont 31 enfants,
- Fort Mahon plage : samedi 24 Août avec le départ de 61 personnes dont 36 enfants

Le sentiment des habitants sur ces sorties est très positif.



#### Évaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	150	150	150
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	31 602 €	19 410 €	10 067 €
Coût de revient par participant/ ou usager	211 €	129,4 €	67,1 €

#### Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	741 €
61/62-Prestations de service <i>transport collectif</i> <i>stationnement sur place</i> <i>Communication</i>	2 424 € 60 € 180 €	74- Subvention Contrat adulte- relais	1 385 €
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	7 403 €	Part communale :	7 941 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>10 067 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>10 067 €</b>

Cout à la charge de la commune : 7 941 €

#### 4 - Fêtes de quartiers et autres manifestations ponctuelles

En 2021, le secteur Vie des Quartiers est venu en soutien de l'initiative habitante et associative pour l'organisation de trois fêtes de quartier.

- A la Pièce-Aux-Chats, le samedi 10 juillet avec environ 150 à 200 habitants,
- Aux Deux-Parcs, le samedi 17 juillet, avec l'implication de deux des trois bailleurs sociaux du quartier. La fête a connu un franc succès et a réuni approximativement 250 habitants,
- A la Ferme-du-Buisson, le samedi 11 septembre dans l'enceinte de la Scène nationale, avec environ 300 personnes.

En plus de ces fêtes de quartiers, le secteur a également mis en place des animations en pied d'immeubles (API) sur 5 mercredis de juillet et août :

- mercredi 7 juillet à la Pièce aux Chats
- mercredi 21 juillet aux Deux-Parcs
- mercredi 4 août au Front populaire
- mercredi 11 août à la Ferme du Buisson
- mercredi 18 août au Bois de la Grange

#### Évaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	800	500	700
Coût de revient global de l'action	22 086 €	11 794 €	15 903 €
Coût de revient par participant/ ou usager	27,6 €	23,6 €	22,7 €

**Budget de l'action :**

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures <i>Achats alimentaires</i>	1 339 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Communication pour fêtes</i>		74- Subvention Contrat adulte-relais	2 770 €
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	14 564 €	Part communale :	13 133 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>15 903 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>15 903 €</b>

Coût à la charge de la commune : 13 133 €

**5 - Gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social**

**Présentation de la mission :** Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires.

Le service a été particulièrement sollicité au regard de la crise sanitaire. Une attention particulière a été portée sur le patrimoine d'Habitat 77 particulièrement dégradé et théâtre de nombreux dysfonctionnements.

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la Concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

**Évaluation quantitative de l'action :**

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	8 300	8 300	8 300
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	18 476 €	39 940 €	21 428 €

**Budget de l'action :**

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Subventions aux associations de locataires Communication</i>		74- Subvention Contrat adulte-relais	6 923 €
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	21 428 €	Part communale :	14 505 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>21 428 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>21 428 €</b>

Coût à la charge de la commune : 14 505 €

**C - ACTIONS PORTÉES PAR LE SECTEUR « EMPLOI »**

Le secteur emploi a déménagé à l'automne 2017 au rez-de-chaussée de la mairie annexe, à proximité du guichet unique. Le secteur emploi a vocation à accompagner la population noisiélienne en recherche d'emploi.

**1. Mise en œuvre et suivi de la politique de l'emploi sur la ville**

**Gestion du service emploi**

Depuis mars 2019, une conseillère emploi à temps complet offre un accueil, un accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs.

Deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public.

Pour mener à bien ces missions de conseil, d'orientation et d'accompagnement, une documentation importante, tenue à jour, a été acquise, en plus de la presse quotidienne, le tout à disposition du public.

**Évaluation quantitative de l'action :**

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	Environ 220	Environ 140	Environ 175
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanente	Permanente	Permanente
Coût de revient global de l'action	65 529 €	40 707 €	38 889 €
Coût de revient par participant / ou usager	298 €	291 €	222 €

**Budget de l'action :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
60-Achats et fournitures <i>Abonnements</i>	1 023 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Communication</i>		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	37 866 €	Part communale :	38 889 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except.		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>38 889 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>38 889 €</b>

Coût à la charge de la commune : 38 889 €

**Organisation et/ou participation à des animations collectives**

la conseillère emploi a participé au Forum pour l'emploi et l'insertion organisé par le service jeunesse le mercredi 30 juin 2021.

**Une diminution de la fréquentation du service :**

Les conditions ont impacté le fonctionnement du secteur emploi depuis ces deux dernières années et sa fréquentation a nettement diminué.

**Les raisons :**

- Des absences de l'agent qui est seul sur le secteur, et qui occasionne la fermeture du secteur emploi ;
- Des conditions sanitaires qui ont conduit à un accueil uniquement sur rendez-vous ;
- Une modification du fonctionnement du service : l'agent a été plus impliqué dans la Vie des quartiers -notamment, à sa participation à l'organisation et au déroulement des fêtes de quartiers. Et participe également à une permanence bi-hebdomadaire avec la médiatrice, sur le quartier de la Pièce aux Chats.

**De nouveaux partenariats sur les clauses sociales et l'Inclusion:**

Au cours de cette année 2021, plusieurs partenariats ont pu être poursuivis ou développés.

**Rencontre avec les élus et le pôle emploi :** ce qui a permis une reprise de contacts et facilité des échanges.

Un partenariat a été développé avec les **facilitateurs des clauses sociales dans le secteur qui a permis à plusieurs personnes d'être positionnées sur des clauses sociales**. Deux d'entre elles, sont encore en activité actuellement par cette voie.

Un autre partenariat a été possible avec les agences ETTI (entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) Pro Emploi 77 Nord ou Janus. Depuis, la ville de Noisiel est inscrite sur la Plateforme de l'Inclusion en qualité de prescripteur. **Deux personnes très éloignées de l'emploi** ont retrouvé du travail et sont encore employées par ce biais-là.

La plupart des personnes reçues ont besoin d'un accompagnement total : un accompagnement pour rédiger les CV et les lettres de motivation, rechercher un emploi, postuler.

Sur l'année 2021, le secteur Emploi a reçu 495 vacations dont :

- 432 entretiens individuels ;
- 52 demandes d'informations ;
- 11 libre accès informatique.

**Évaluation quantitative de l'action :**

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	15	0	0
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanente		1 jour
Coût de revient global de l'action	18 580 €		768 €

Coût à la charge de la commune : 768 €

**I - URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE**  
**Coût total des actions mises en place : 117 254 €**

## **II. - ACTION SOCIALE**

Le service action sociale met en œuvre la politique municipale dans les champs du social, du logement, de l'habitat, des retraités et de la santé. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est intégré dans le service.

Le service d'action sociale/CCAS n'est pas à confondre avec le service social.

En effet, ce dernier relève d'une compétence du Département en qualité de pilote de la politique d'action sociale. Le service social situé au sein des maisons des solidarités (MDS) propose, notamment, un accompagnement social aux familles réalisé par des assistantes sociales.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Département, CAF, bailleurs, associations, etc...). Ainsi, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Une convention gère les relations entre la Ville et le CCAS (mise à disposition de ressources matérielles et d'agents, support technique, etc...).

Ainsi, les agents du service peuvent être amenés à réaliser des missions aussi bien pour le compte de la Ville que celui du CCAS. Les missions et activités peuvent être très entrelacées, il sera précisé dans la présentation ce qui relève en particulier du CCAS.

Les **missions transversales** à l'ensemble du service sont les suivantes :

- Accueillir les noisiéliens pour toutes questions relevant du champs du social,
- Faciliter et promouvoir l'accès aux droits,
- Orienter vers le ou les interlocuteurs les plus adaptés en interne ou en externe,
- Lutter contre l'exclusion,
- Apporter une vigilance particulière au public en situation de vulnérabilité.

Ainsi, le service d'action sociale comprend **4 secteurs et un équipement** :

- A/ le secteur retraités - santé,
- B/ le secteur logement - habitat,
- C/ le secteur affaires sociales,
- D /une résidence pour personnes âgées « La pergola »,
- E/ le secteur administratif et financier.

**13 agents** travaillent au sein du service dont 9 en mairie et 5 à « La Pergola », ainsi que **3 vacataires**.

**Pour le calcul de la masse salariale**, le secteur administratif et financier est intégré aux autres secteurs. En effet, d'une part, ses missions propres permettent la mise en œuvre des missions des autres secteurs. D'autre part, les deux agents concernés participent aux missions spécifiques de ces derniers. Les rémunérations des cadres ont, également, été ventilées dans chaque secteur.

**La pandémie a impacté** à plusieurs niveaux **l'activité** du service action action sociale demandant un grande adaptabilité des agents :

- mise en place des protocoles sanitaires dans l'accueil du public et le fonctionnement du service,

- mise en place du télé-travail,
- Gestion de très nombreux appels pour gérer les inquiétudes des administrés, des demandes de masques, des demandes de vaccination, etc...
- d'activités destinées aux retraités et reprise de ses activités dans des délais courts,
- Passage de rSuspensionéunions internes et externes de présentiel en visioconférence, etc...

## **A - SECTEUR RETRAITÉS**

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.  
 Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.
- Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.
- Objectif 3 / Mission 1 : Participation citoyenne des seniors - le conseil des aînés (CDA)

### **1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées**

#### **Moyens Humains**

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 33 % jusqu' décembre 1 à 25 % depuis mars
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 % 1 à 40 %
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 18 % 1 à 30 %
Vacataires	<b>3</b>

#### **Moyens financiers**

	<b>2020/2021</b>
Budget de fonctionnement	<b>29 908 €</b>
Budget en personnel	<b>106 322,28 €</b>
Budget en investissement	

Les agents vacataires sont : les 2 animateurs sportifs et l'animatrice du Conseil Des Aînés.

#### **Moyens matériels - Matériels gérés par le service :**

- Logiciel spécifique action sociale

#### **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar, implication/projet bancs du CDA
- Service information/communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisation de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la résidence.
- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.
- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce.

- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.
- Service Informatique : soutien technique.

## 2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2020-2021

### **MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité**

#### Présentation de l'action :

##### A/ Les cartes de transport Pass Navigo / Améthyste

L'instruction des demandes est réalisée à la fois par la gestionnaire du secteur et les agents du secteur administratif et financier.

Le service a instruit **403 demandes** de Pass Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (530 en 2020) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulatif des renouvellements opérés par le service des transports départemental.

Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

Légère baisse des demandes pendant la période, qui peut s'expliquer par la période de confinement, au cours de laquelle les déplacements étaient interdits. Lors du dé-confinement, le nombre de dossiers traités a subi une hausse importante.

##### B/ Le service Mobilité seniors

Le service Mobilité Seniors a été de nouveau fortement impacté par la crise sanitaire : les activités que dessert la ligne ayant été annulées fin octobre 2020.

Afin de compenser la suspension de la ligne, dès novembre 2020, un service de transport sur demande a été mis en place pour emmener les usagers non seulement au supermarché, mais aussi chez le médecin ou à la pharmacie.

Le service a géré la prise de rendez-vous en lien avec le CTM ainsi que le service des sports mobilisé en renfort.

La ligne Mobilité seniors n'a repris en tant que telle que le lundi 31 mai 2021 pour desservir les activités à nouveau accessibles. Sur la période estivale, le transport des retraités vers le supermarché a été programmé le mardi.

##### C/ La gymnastique douce

Les séances de gymnastique adaptée, suspendues dès octobre 2020, ont repris le 10 juin, avec un nombre de participants en forte baisse. **42** au lieu de 64.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>453 (1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>350</b>
Coût de revient global de l'action	<b>23 886 €</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>52,72</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>23 389 €</b>

(1) Le calcul de cette évaluation est réalisé sur le nombre de personnes inscrites aux cours de gymnastique douce (**42**), carte Navigo(**403**), Ligne mobilité transport club amitié senior (**8**).



**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	497 €(2)
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	22 420 €	Part communale :	23 389 €
65-Frais de gestion	1 466 €(1)	Part CA :	
66-Charges exceptionnelles		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>23 886 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>23 886 €</b>

- (1) Frais d'envoi des factures gymnastique et du journal Ensemble.  
 (2) Participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

Coût à la charge de la commune : 23 389 €

Commentaires : Les personnes retraitées font part de leur satisfaction quant aux actions menées par la Commune et notamment le service Mobilité seniors, qui leur a permis de se déplacer pendant les périodes de confinement.

Certains arrêts n'étant pas fréquentés, le tracé de la ligne a été actualisé.

**MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.**

**Présentation de l'action :**

Le service accueille et oriente les personnes sur les dispositifs permettant de maintenir leur autonomie à domicile. Il est le relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires, notamment le Pôle Autonomie Territorial (PAT) et participation à des visites à domicile.

Il instruit pour le compte du département :

- les demande d'Allocation Personnalisée à l'autonomie (APA),
- les demande d'aide sociale à l'Hébergement (ASH),
- les demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme.

Conformément à la réglementation, il gère le dispositif « Plan canicule ». Le registre est régulièrement actualisé.

**Evaluation quantitative de l'action :**

	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	68
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	250
Coût de revient global de l'action	21 934
Coût de revient par participant / ou usager	322,55
Coût résiduel de l'action pour la commune	21 934

(1) 61 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, désormais inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables (66 lors de la période précédente) ( + orientation de 0 personnes vers des services ou organismes partenaires (P.A.T., MDS, services prestataires d'aide à domicile) + 3 dossiers d'APA + 2 Aides Sociales à l'Hébergement traitées + 2 demandes de téléalarme.

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	21 934 €	Part communale :	21 934 €
65-Frais de gestion		Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>21 934 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>21 934 €</b>

Coût à la charge de la commune : 21 934 €.

**Commentaires :** Des prises de contacts téléphoniques bi-hebdomadaires ont été assurées par le service au cours du 4ème trimestre 2020, pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables pendant la nouvelle période de confinement auprès des 61 personnes inscrites sur le registre.

Les conditions climatiques de l'été 2021 n'ont pas nécessité la mise en œuvre du plan canicule. L'espace citoyen permet aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le registre des personnes vulnérables et de demander les rectifications éventuelles de données.

**MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors**

**Présentation de l'action :**

Sur la période de référence, les actions de loisirs habituelles (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux...) ont été suspendues dès le confinement fin octobre 2020.

**a/ La semaine des assises**

La 30ème édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées », programmée du 5 au 9 octobre 2020, a été fortement impactée par le rebond de la crise sanitaire : conformément aux directives préfectorales, seules les animations réunissant un petit nombre de retraités se sont tenues, à savoir le yoga sur chaise, l'initiation aux gestes qui sauvent, ainsi que les ateliers mosaïque.

Par ailleurs, il était prévu que le repas dansant paella soit proposé sur deux journées, de manière à permettre la distanciation sociale. Cette animation a dû être annulée. Toutefois, le règlement de cette prestation a été honoré.

La conférence-débat programmée sous l'égide de la CA-PVM a été annulée, ainsi que les interventions du P.A.T. de Lagny-sur-Marne et de la CRAMIF.

**b/ La sortie annuelle**

La sortie annuelle, qui n'avait pu avoir lieu en juillet 2020, avait dans un premier temps été reportée pendant la semaine des Assises, pour finalement être annulée compte tenu du contexte sanitaire. Pour l'année 2021, elle a pu se dérouler normalement dans le respect des gestes barrières.

**c/ L'atelier informatique**

Quant à l'atelier informatique, animé deux fois par semaine par une équipe de bénévoles à la Pergola jusqu'à la crise sanitaire, il n'a pu reprendre compte tenu de la limitation des visites à la résidence autonomie. Un autre lieu d'exercice de l'activité est à l'étude.

Les retraités sont informés régulièrement de l'ensemble des activités et animations grâce à l'envoi du journal « Ensemble » diffusé tous les quatre mois aux personnes inscrites au secteur retraité.

**Evaluation quantitative de l'action hors « sortie annuelle » :**

	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action (1)	30
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	126
Coût de revient global de l'action	26 511 €
Coût de revient par participant / ou usager	883,70 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	25 861 €

(1) La répartition des usagers est la suivante : 30 personnes aux Assises locales des retraités

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	650 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	21 934 €	Part communale :	25 861 €
65- Frais de gestion	4 577 €(1)	Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>26 511 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>26 511 €</b>

(1) Coût d'impression (journal Ensemble, invitation aux Assises), frais postaux, d'animation et alimentaires pour les Assises (Assises 1 583 €).

Coût à la charge de la commune : 25 861 €.

**Évaluation quantitative de l'action « sortie »**

	2018/2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	105	/	99
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1	/	1
Coût de revient global de l'action	17 573	/	14 365
Coût de revient par participant / ou usager	167,36	/	145,1
Coût résiduel de l'action pour la commune	15 998	/	12 880

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 485 €(1)
61/62-Prestations de service	5 763 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	8 602 €	Part communale :	12 880 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>14 365 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 485 €</b>

(1) Participation des retraités au coût des sorties

Coût à la charge de la commune : 12 880 €.

Commentaires : La sortie annuelle des retraités a eu lieu au château de la Motte-Tilly, dans l'Aube, où les 99 seniors inscrits se sont retrouvés après des périodes d'isolement dues aux confinements.

Compte tenu des contraintes sanitaires, 5 groupes ont été constitués, encadrés chacun par un guide, pour la visite du château. La promenade dans les jardins était libre quant à elle.

Le repas dansant à l'auberge du Cygne de la Croix a tenu ses promesses, autant de par la qualité du menu que du professionnalisme de l'animateur, qui a fait danser tous les âges.

## **MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors**

### Présentation de l'action :

Le traditionnel banquet des retraités a dû être annulé en janvier 2021, les conditions sanitaires ne le permettant pas.

En fin d'année 2020, la distribution des colis festifs de Noël dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus a eu lieu sur 5 jours, pour respecter les mesures sanitaires (distanciation, jauge, etc...).

### Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>1078 €</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>4,5</b>
Coût de revient global de l'action	<b>28 039 €</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>26 €</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>30 512</b>

(1) Ce chiffre correspond au nombre total de retraités bénéficiaires du colis. Les 814 colis commandés (746 en 2020) se composent de 511 Colis personnes seules (472 en 2020) et 303 Colis couples (274 en 2020). Le prestataire retenu pour le colis accordé aux personnes seules n'ayant pas enregistré la commande, c'est le prestataire retenu pour le colis couple qui a honoré cette commande au pied levé.

### Budget de l'action 2020/2021 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	<b>18 950 €(1)</b>	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	<b>487 €</b>	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>8 602 €(2)</b>	Part communale :	<b>28 039 €</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>28 039 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>28 039€</b>

(1) Correspond à la facture de l'achat des colis

(2) distribution sur 4,5 jours

Coût à la charge de la commune : 28 039 €.

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans le délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. L'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par le comité de sélection composé d'élus et de membres du personnel du service de l'action sociale.

Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	0
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	0
Coût de revient global de l'action	0
Coût de revient par participant / ou usager	0
Coût résiduel de l'action pour la commune	0

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	0 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	0 €	Part communale :	0 €
65- Frais de gestion	0 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>0 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>0 €</b>

Coût à la charge de la commune : 0 €.

Commentaires : Le traditionnel banquet des retraités a dû être annulé en janvier 2021, les conditions sanitaires ne le permettant pas. La manifestation était organisée ces dernières années sur une seule journée au COSOM . L'âge requis pour y participer est de 65 ans à la date du banquet.

**MISSION 3 - Action 1 : Participation citoyenne des seniors - Le Conseil des aînées (CDA)**

Présentation de l'action :

Le memento du Conseil des Aînés, instance participative qui a pour mission de permettre aux retraités Noisiéliens de formuler des propositions dans des domaines touchant la vie des retraités à Noisiel, a été distribué avec le journal Ensemble paru en septembre 2020.

Le Conseil des Aînés a été renouvelé en octobre 2020. Il est désormais composé de **18 membres**. L'implantation de boîtes à livres, projet du CDA 2018/2020, se poursuit : une 5ème boîte à livres a été inaugurée en mars 2021 ; elle est installée devant le centre de loisirs de l'Allée des Bois, et a été décorée par les enfants de ce centre. Deux autres boîtes sont en cours de confection.

L'étude en vue de l'implantation de bancs a donné lieu à des réunions et des visites en marchant. 14 lieux ont été identifiés, la faisabilité sera étudiée à la rentrée 2021.

Durant la période de référence, le CDA a étudié la possibilité de mettre en place des ateliers destinés aux retraités à compter de septembre 2021.

**Évaluation quantitative de l'action :**

	<b>2020-2021</b>
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	18 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	26
Coût de revient global de l'action	15 082 €
Coût de revient par participant / ou usager	837,88 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	15 082 €

(1) L'action du CDA était auparavant incluse dans d'autres actions du service. C'est pourquoi, il n'y a pas de données pour les années antérieures.

**Budget de l'action :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	15 082 €	Part communale :	15 082 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>15 082 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>15 082 €</b>

Coût à la charge de la commune : 15 082 €.

**A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES = 127 085 €**

## A-2- SECTEUR SANTÉ

La compétence santé a été ajoutée, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2014, à la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val-Maubuée.

### 1/ Projet Régional de Santé :

La Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne qui a en charge la compétence santé sur le territoire a souhaité recueillir les avis, critiques et suggestions des différentes communes sur le Projet Régional de Santé afin de les intégrer à la décision de l'instance communautaire.

Ce document porte sur la période 2018-2022 et définit les axes et projets de transformation du domaine des organisations de santé à l'échelle de la région, ainsi que les programmes et priorités, activités et offres de santé dans des domaines spécifiques (la santé des femmes, les addictions, les personnes âgées...).

La Communauté d'Agglomération s'est prononcée sur le Projet Régional de Santé le 14 juin 2018 durant la séance du Bureau Communautaire et le 31 mai au sein de la Commission Développement Économique/Commerces/ Emploi/Santé/ Social ; en amont, la commune de Noisiel avait élaboré l'avis selon le texte ci-dessous, en date du 7 mai 2018.

*« La Commune de Noisiel soutient les axes de transformation définis dans le projet régional de santé ainsi que les objectifs fixés d'ici à 2022 dans la perspective d'une réduction des inégalités et de la promotion de la santé autour de valeurs partagées dans de nouvelles formes de coopérations.*

*La prise en compte des nombreux paramètres impactant le domaine de la santé, la prise en compte des situations sociales complexes, des pathologies chroniques, du vieillissement de la population apparaissent comme particulièrement pertinents.*

*L'élargissement du champ des intervenants dans le domaine de la santé aux professionnels de l'habitat, de l'éducation, de l'enfance constitue une stratégie d'intervention propice à un repérage précoce des populations à risque.*

*Le développement des outils numériques de coordination constitue également un levier important d'amélioration des parcours de santé à condition que l'humain demeure au cœur du dispositif et que l'outil s'adapte aux spécificités des populations du territoire.*

*Cependant, la Commune de Noisiel souhaite que :*

- soient renforcées les actions de prévention et de soins de proximité, en amont de l'accompagnement thérapeutique de proximité prévu dans le texte,*
- les moyens financiers mis en œuvre soient précisés dans le schéma régional,*
- les aides au développement des structures et dispositifs soient détaillées et développées,*
- une attention constante soit portée au public particulièrement vulnérable, atteint d'un handicap, d'une pathologie psychiatrique, public très jeune et public en situation de précarité, public en situation de handicap vieillissant,*
- l'offre de soins en santé mentale soit davantage développée sur le territoire,*

- *soit prise en compte la nécessité de revisiter le numerus clausus en médecine, lequel a été diminué de façon particulièrement importante depuis plus de 20 ans,*
- *en complémentarité avec la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une approche transversale et globale des pathologies et difficultés des personnes âgées soit développée dans la perspective d'un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles du plus grand nombre de personnes âgées ( intégration de volets santé dans les contrats de politique de la ville...).* »

## **2/ Contrat local de santé :**

Le Contrat Local de Santé, conclu pour 5 ans jusqu'à 2022, a pour objectif d'améliorer l'accès aux soins des 230 000 habitants de l'Agglomération.

Il vise la mise en réseau de l'ensemble des acteurs du territoire pour assurer une meilleure coordination des actions de proximité, et répondre aux problématiques des habitants.

Il a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales : à l'échelle du territoire, favoriser la mise en œuvre de parcours santé cohérents, conforter la présence de professionnels, apporter une meilleure information aux habitants.

## **3/ Vaccination Covid-19**

C'est dans ce cadre que deux centres de vaccination ont ouvert leurs portes dès janvier 2020 à Chelles et à Pontault-Combault. La Ville de Noisiel s'est fortement mobilisée sur la vaccination : dès janvier, prise de contact et de rendez-vous auprès des retraités inscrits sur le fichier dédié, courrier aux électeurs non inscrits de plus de 75 ans.

Ceux des retraités ayant obtenu un rendez-vous qui le souhaitent ont bénéficié du transport vers ces deux centres, ainsi que sur le centre ouvert ensuite à Torcy.

Les premiers week-ends de mars et d'avril, une opération de vaccination sur rendez-vous a été mis en place à destination de ces publics à la S.P.S. de Noisiel,.

Les opérations de vaccination ont été réitérées les dimanches d'août et de septembre, sans rendez-vous et pour tous publics (les opérations programmées en septembre ont été gérées par le service des sports).

Élus et personnels municipaux ont été engagés dans ces actions, qui ont donné lieu à des dépenses non inscrites au budget primitif.

## **4/Campagne de prévention Octobre rose**

Depuis plusieurs années, le service propose, au cours de la semaine des Assises locales des retraités, des conférences-débat et des ateliers sous l'égide de la CA-PVM.

## **5/Lutte contre la désertification médicale**

Le service a participé à des échanges à l'initiative de la CA-PVM, réunissant l'ARS et l'U.R.P.S., ayant pour finalité la présentation des outils mis à disposition des territoires et des médecins, d'analyse de la démographie médicale, et la constitution de partenariats sur la base d'éléments chiffrés relatifs à la démographie médicale sur le territoire.

En effet, la Seine-et-Marne est sous la moyenne francilienne pour l'ensemble des professions de santé ; pour lutter contre la désertification, l'ARS et l'U.R.P.S.

L'un des outils consiste en un accompagnement individuel à l'installation ; les modalités sont vastes :

- pilotage
- articulation



- définition de projets architecturaux
- recherche de montages immobiliers
- structuration juridique
- dépôt de dossiers de financement immobiliers
- recrutement

L'U.R.P.S. insiste sur la pertinence à se concentrer sur les leviers qui sont à manipuler localement.

Au cours de la période, la Ville de Noisiel a été sollicitée par 3 médecins : il est nécessaire que soient identifiés au niveau du territoire ces porteurs de projets.

## 6/Sollicitation du label commune donneur de sang

En décembre 2020, le service a participé au concours organisé par l'établissement Français du Sang, en vue de l'obtention du Label Commune donneur 2021. La Ville a obtenu le label 3 coeurs.

## B - SECTEUR LOGEMENT - HABITAT

Objectifs et/ou missions portés par le service

- Objectif 1 / Mission 1 : Gestion des demandes et des vacances de logement  
Mission 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social
- Objectif 2 / Mission 1 : Gestion des logements privés de la ville
- Objectif 3 /Mission 1 : Groupe Hygiène et Salubrité
- Objectif 4 /Mission 1 : Gestion des logements des enseignants
- Objectif 5 /Mission 1 : Gestion des logements de fonction

## 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

### Moyens Humains

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'agents de catégorie A	33 % jusqu'à décembre 20 % depuis mars
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 60%
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 100 % 1 à 17 % 1 à 20 %

### Moyens financiers

	<b>2020/2021</b>
Budget de fonctionnement	<b>17 465 €</b>
Budget en personnel	<b>107 671 €</b>

### Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Logements privés de la ville
- Logements des enseignants
- Logements de fonction

**Matériels gérés par le service**

- Logiciel spécifique au logement
- Logiciel Péléhas
- LIBRE OFFICE

**Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- Les Services Techniques pour l'entretien des logements de la ville, les visites et interventions du Groupe Hygiène et Salubrité
- La Police Municipale pour visites du Groupe Hygiène et Salubrité
- Le service Urbanisme/Politique de la Ville pour une concertation sur certains dossiers, notamment s'agissant des doléances émanant des résidents du parc social
- Le secteur Éducation pour la gestion des logements des professeurs des écoles

**2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2020/2021**

**MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements**

**Présentation de l'action :**

Adhésion au dispositif du N° unique depuis 2011. Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs, dont actualisation des pièces justificatives. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs  
 Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Égalité et Citoyenneté, et les évolutions prochaines telles la gestion en flux et la cotation.  
 Participation réunions avec la CA-PVM et les bailleurs sociaux : Convention Intercommunale du Logement, programme Échanger/Habiter, Convention d'Utilité Sociale...

**Evaluation quantitative de l'action :**

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	886 (1) + 172 (2) Hors Noisiel Total 1 048
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	89 653 €
Coût de revient par participant / ou usager	85,55 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	89 653 €

(1) Il s'agit du nombre de demandes « actives », c'est-à-dire non radiées pour cause de non renouvellement, à la date du 31/12/2020.

(2) Il s'agit du nombre de demandes émanant d'habitants d'autres communes, enregistrées entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021.

**Budget de l'action 2020/2021 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>89 653 €</b>	Part communale :	<b>89 653 €</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>89 653 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>89 653 €</b>

Coût à la charge de la commune : 89 653 €.

Commentaires : Les demandeurs de logement social Noisiéliens sont reçus par le secteur du logement sur rendez-vous lors de la demande initiale ; les renouvellements annuels ont été en majeure partie traités sans réception du public pendant la crise sanitaire.

Les demandes sont saisies sur un logiciel dédié, acheté par la Ville. Ce dernier est interfacé avec l'outil national, pour permettre une saisie unique.

Ainsi, la Ville conserve la gestion de son fichier interne sur Péléhas, et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

La référente du secteur logement participe en outre aux rendez-vous entre les demandeurs et l'élu en charge du logement : pendant la période, elle a été mobilisée par 44 entretiens. Le nombre de sollicitations dans ce domaine (relance demande de logement, demande de rendez-vous) est en forte progression ; elles donnent lieu à la rédaction de courriers de réponse, mais également à des courriers de soutien adressés aux bailleurs sociaux.

Depuis la réforme du Numéro unique en 2011, le secteur du logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes.

Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique, mais aussi des sollicitations par courrier, auxquelles le secteur du logement donne suite.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande, et procéder à son renouvellement, par internet ; cette pratique s'étend de plus en plus ; cependant, les dossiers enregistrés par ce biais sont souvent incomplets, car dépourvus des pièces justificatives.

S'agissant du renouvellement, le gestionnaire régional du système d'enregistrement notifie à la personne la date de fin de validité de sa demande à 1 à 2 mois avant par courrier ou sms.

Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement, ce qui les rend immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même ; ces documents permettent en outre une meilleure maîtrise de la situation du demandeur.

Depuis la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, les réservataires sont tenus de loger sur le contingent qui leur est réservé 25% de demandeurs reconnus prioritaires. Par ailleurs, dans une optique de mixité sociale, il leur est demandé de loger les demandeurs appartenant au 1<sup>er</sup> quartile (seuil de revenus fixé au niveau de la région Île-de-France à 9 720 €/an) en dehors des quartiers prioritaires. Par conséquent, l'ancienneté de la demande n'est plus un critère prépondérant.

S'agissant du critère de mixité sociale, le secteur du logement représente la collectivité lors des ateliers organisés par la CA-PVM dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions, dont l'installation a été retardée suite à la crise sanitaire.

Certains patrimoines sociaux étant fragiles, sans pour autant faire partie du quartier prioritaire, il faut y apporter une certaine vigilance sur le profil des demandeurs de logement lors des attributions de logement.

En avril 2021, le secteur du logement a assuré le **peuplement du contingent communal de la résidence allée de la Ferme**, faisant partie du patrimoine de MC Habitat. **5 demandeurs** de logement ont intégré le nouveau bâtiment.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement, qui fait partie du patrimoine social de Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien), sont également gérées

par le secteur logement. Rappelons qu'il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés, suite à une évolution des critères d'accès, aux personnes âgées de plus de 60 ans, disposant de ressources inférieures à 855 € mensuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté établi par l'Insee. Actuellement, 27 des 28 logements du P.S.R. sont occupés : l'un des logements est en effet inhabitable. Au 31 août 2021, 27 logements loués sont occupés par des personnes vivant seules (24 femmes et 2 hommes), et un par un couple.

S'agissant du délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'un mois en zone tendue, ce qui est très peu compte tenu des critères à prendre en compte, mais aussi des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé, et parce qu'il arrive fréquemment que, d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement, notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble. Il est demandé aux demandeurs qui déclinent une proposition de logement de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle).

Les étudiants en recherche de logement sollicitent directement les résidences du territoire de Noisiel, le plus souvent par le biais de leur site internet.

### **MISSION 1 - Action 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social**

#### Présentation de l'action :

Liens, réunions et visites sur sites avec les bailleurs afin de suivre les gros travaux prévus sur les parcs sociaux.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>2 282 familles</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>11</b>
Coût de revient global de l'action	<b>2 496 €</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>1,09</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>12 496 €</b>

#### Budget de l'action 2020/2021 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>2 496 €</b>	Part communale :	<b>2 496 €</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 496 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 496 €</b>

Coût à la charge de la commune : 2 496 €.

#### Commentaires :

Les doléances des locataires d'Habitat77 sont nombreuses, sur chacune des 3 résidences du territoire de Noisiel. Elles sont gérées par le secteur du logement pour ce qui concerne l'intérieur des logements, et par le secteur Politique de la Ville quand il s'agit de problématiques d'ensemble, ou de doléances relatives aux parties communes ou espaces extérieurs.

Quant au bailleur Trois Moulins Habitat, il s'est engagé à mettre un terme aux dysfonctionnements des trames électriques, qui entraînent des coupures de chauffage répétées depuis plusieurs années sur ce patrimoine.

Les possibilités de visite sur site se sont raréfiées pendant la crise sanitaire.

## **MISSION 2 - Action 1 : Gestion des logements privés de la ville**

### Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. Émission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer effectuées pour la période par le secteur.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>2 familles</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>11 jours/mois</b>
Coût de revient global de l'action	<b>5 829 €</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>3 064,50 €</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>6 129 €</b>

### Budget de l'action 2020/2021 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>2 196 € (1)</b>	Part communale :	<b>5 829 €</b>
65- Frais de gestion	<b>3 633 €</b>	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>5 829 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>5 829 €</b>

(1) Charges de copropriété

Coût à la charge de la commune : 5 829 €.

Commentaires : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Foncia est le syndic des résidences Cariatides et Pastorale ; la gestion des parkings de ces résidences incombait quant à elle à Foncia depuis le second semestre 2014.

A la date du 31 août 2021, la ville perçoit des revenus locatifs pour 1 appartement.

Au cours de la période, le contrat de bail du locataire de la Pastorale au 5, allée Henri Bergson a été renouvelé pour une période de 6 ans, par tacite reconduction, au profit de sa veuve.

### MISSION 3 - Action 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

Présentation de l'action :

Il est composé, outre l'Élu au Logement et à la Solidarité et la responsable du secteur Logement, d'un représentant de la Police Municipale, d'un représentant des services Techniques.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	4 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	25 jours
Coût de revient global de l'action	4 991 €
Coût de revient par participant / ou usager	1 247 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	4 991 €

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 991 €	Part communale :	4 991 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>4 991 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>4 991 €</b>

Coût à la charge de la commune : 4 991 €.

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles.

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement ; dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

Le groupe hygiène-salubrité intervient uniquement en cas de saisine des locataires du parc social ; il convient par ailleurs que des écrits attestant de l'existence d'échanges préalables entre bailleur et locataire soient fournis en amont de toute demande d'intervention du groupe, ce dernier ayant pour finalité la rédaction d'un compte-rendu de visite, qui bien que ne s'appuyant en aucun cas sur une expertise technique des intervenants en matière d'hygiène et de salubrité (les services municipaux ne possédant pas cette compétence), peut être utilisé à l'appui d'une saisine de la commission départementale de conciliation, compétente en cas de litige entre bailleur et locataire, qui après avoir convoqué les deux parties, établit un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

Au cours de la période, le groupe hygiène et salubrité est intervenu auprès de locataires des résidences des Totems et des Pommiers, du patrimoine social d'Habitat77 ; il a également visité deux logements sur le patrimoine social de Batigère.

Une démarche « Permis de louer » a été initiée par la CA-PVM, à laquelle la collectivité de Noisiel a adhéré pour le quartier de la mairie.

#### **MISSION 4 - Action 1 : Gestion des logements des enseignants**

##### Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public. Édition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

##### Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<b>11 familles(1)</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<b>Permanent</b>
Coût de revient global de l'action	<b>4 992 €</b>
Coût de revient par participant / ou usager	<b>453 €</b>
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>4 992 €</b>

(1) Mutation professionnelle (2 logements)

##### Budget de l'action 2020/2021 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>4 992 €</b>	Part communale :	<b>4 992 €</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>4 992 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>4 992 € €</b>

Coût à la charge de la commune : **4 992 €**.

##### Commentaires :

Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 12 logements de fonction au sein de groupes scolaires, qui relevait précédemment du service Éducation.

<b>ADRESSE</b>	<b>Surface locative en m2</b>	<b>Redevance de base 2020/2021</b>	<b>Redevance abattement déduit</b>
6 allée des Noyers	100,46	751,55	638,82
8 allée des Noyers	100,46	751,55	638,82
2 bis rue du Bois de la Grange Lognes	113,20	846,85	719,82
2 bis rue du Bois de la Grange Lognes	107,09	799,50	679,58
2 grande allée du Cor	76,65	573,44	487,42
43 rue Voltaire	86,04	643,69	547,14
43 rue Voltaire	85,27	637,93	542,24
12 rue Anatole France	87,15	651,98	554,18
14 place du Front Populaire	79,20	592,50	503,62
14 place du Front Populaire	86,51	647,20	550,12
1 bis cours du Buisson	89,48	680,79	578,67

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est proposé à Monsieur le Maire de donner une suite favorable à la demande de location des enseignants candidats.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles.

Par ailleurs un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans qui a été reconduit en 2020 ; le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Au 30/08/2021, neuf logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles. La démolition de l'école maternelle de l'Allée des Bois est programmée fin 2021/début 2022 ; l'enseignante logée dans le logement de fonction sera amenée à déménager dans le logement vacant au 14, place du Front-Populaire.

#### **MISSION 5 - Action 1 : Gestion des logements de fonction**

##### Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et mise en place du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction, car il touche de près le personnel.

Reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. L'agent occupe le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte depuis le 4 mai 2020 ; il doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Le service France Domaine n'est plus à consulter dans ce cadre.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

##### Evaluation quantitative de l'action :

	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	1
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4
Coût de revient global de l'action	3 041 €
Coût de revient par participant / ou usager	3 041 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	3 041 €



**Budget de l'action 2020/2021 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	<b>3 041 €</b>	Part communale :	<b>3 041 €</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>3 041 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>3 041 €</b>

Coût à la charge de la commune : **3 041 €**.

**B - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT = 111 002 €**

## C - SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

### I - Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Instruction des dispositifs légaux d'aides sociales
- Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

### II - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 34% jusqu'à décembre 1 à 25 % depuis mars
Nombre d'agents de catégorie B	<b>1 à 100%</b>
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 100 % 1 à 25 % 1 à 20 %

#### Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

	<b>2020/2021</b>
Budget en personnel	<b>117 804 €</b>

#### Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel
- Secteur politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

### III - Bilan /Évaluation des missions et actions portées en 2020/2021

Évaluation quantitative de l'action : Évaluation quantitative de l'action :

	<b>2020/2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	562 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	<b>117 804€</b>
Coût de revient par participant / ou usager	209,61€
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>117 804€</b>

(1) Le nombre d'usagers était précédemment calculé sur une partie des actions du secteur. Cette année, le calcul est plus exhaustif pour mieux prendre en compte l'activité.

MDPH 44 (+ 4 du secteur retraités soit 48) / ASH = 21 (+1 secteur retraité soit 22) / Obligation alimentaire = 18 / Complémentaire Santé =22 (+ 2 secteur retraité soit 24) / AME = 2 / APA = 5 (+3 secteur retraité soit 8) / ASPA= 9 (+3 secteur retraité soit 12) / SASPA= 4 (+2 secteur retraité soit 6) / RSA 4 / DALO = 18 / DAHO = 1 / Regroupement

familial = 16 / Domiciliation 116 (68 nouvelles, 48 renouvellements, 9 refus) / EDF 35 / CLPIL 113 familles évoquées et 86 entretiens réalisés (un foyer pouvant être reçu à plusieurs reprises) / CFP et assignation pas de chiffre 14 enquêtes assignation envoyées et rapport au préfet / Aide sociale facultative 305 / Aide Eau 15 / Surendettement= 2 / Pension réversion = 2 / ASLL= 1 / Pension invalidité= 1 / Allocation supplémentaire d'invalidité = 1 / Tarification solidarité transport = 3 / Labellisation Accords Collectifs Départementaux = 2 / SIAO = 5 / Demande de logement ADOMA = 4 / Demande de logement temporaire = 4 / Demande d'aide juridictionnelle = 3 / Démarches CAF = 5 (APL, prime d'activité...) / Aide financière CPAM = 2

## **MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département**

### Présentation de l'action :

Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires. Cette mission de guichet de proximité fait partie des missions historiques des CCAS.

Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales :

- Demande de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées
- Aide sociale à l'Hébergement pour les placements et obligations alimentaires,
- Complémentaire Santé Solidaire et l'AME,
- RSA,
- Regroupement familial,
- Allocation Personnalisée d'Autonomie en complément du secteur retraité,
- Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées en complément du secteur retraité.

### **a) Demande de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :**

Habituellement instruit par les CCAS, cette demande permet de demander divers prestations (AAH, PCH, cartes de transport...) auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour répondre aux besoins liés au handicap.

Les personnes peuvent réaliser des demandes relatives :

- à la vie quotidienne,
- à la vie scolaire / étudiante,
- au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Sur la période concernée, **44 dossiers** ont été instruits par le secteur.

### **b) L'aide sociale à l'hébergement (ASH) :**

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée ou handicapée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le Département.

Pour les personnes âgées, le CCAS doit solliciter les obligés alimentaires pour le calcul de leur participation. Si l'obligé ne réside pas à Noisiel, le CCAS de la commune de résidence est sollicité pour compléter le dossier.

**21 demandes d'ASH** et **18 obligations** alimentaires ont été instruites par le secteur.

### **c) Complémentaire Santé Solidaire et l'Aide Médicale État :**

La Complémentaire santé solidaire donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé .

Elle est octroyée sous condition de ressources.

Selon les ressources, la Complémentaire santé solidaire peut être sans ou avec participation financière. **22 demandes** ont été instruites par le secteur.

Si la personne est étrangère et qu'elle ne dispose pas d'un titre de séjour, elle peut sous certaines conditions bénéficier de l'Aide Médicale d'État (AME). **2 demandes pour la période.**

#### **d) Le Revenu de Solidarité Active :**

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le Revenu de Solidarité Active, le RSA, a pris effet au 1<sup>er</sup> juin 2009, en application de la Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence. Le Décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 précise que le CCAS dispose d'un délai de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes de RSA.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009, a décidé, à l'unanimité d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS l'instruction de la demande.

Le secteur a instruit sur la période **4 demandes de RSA**. Une baisse significative des instructions est à noter. En effet, les personnes peuvent depuis 2018 réaliser elles-mêmes les demandes de RSA sur le site de la CAF.

La tranche d'âge la plus représentée dans les demandeurs sollicitant le CCAS pour le RSA concerne les personnes âgées de 30 à 40 ans locataires ou hébergés. Le quartier du domicile est principalement le quartier du Lizard et ensuite celui des Deux Parcs.

#### **e) Le Regroupement familial :**

Un étranger qui a un titre de séjour en France, peut être rejoint par son époux et ses enfants. C'est ce qu'on appelle la procédure de regroupement familial. L'étranger qui se trouve en France et sa famille le rejoignant doivent remplir certaines conditions.

Le service n'instruit plus ces demandes depuis 2015. En effet, une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) de Melun, d'effectuer les demandes Cerfa ainsi que vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, ce qui n'est pas automatique, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité. Le secteur a transmis **16 demandes** sur la période. On constate une augmentation par rapport aux années passées (1 dossier en 2020, 3 en 2019, 2 en 2018).

Coût à la charge de la commune : **117 804 €**

### ***MISSION 1 - Action 2 : La domiciliation, une obligation légale des CCAS***

#### **Présentation de l'action :**

Du fait de l'obligation légale de mettre en œuvre, les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux.

Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département(8 associations en Seine et Marne sur 15 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « *toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.* ».

Ainsi, la réglementation s'applique aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Par ailleurs la Loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Implicit.

Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite, et peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeant craignant de voir leurs prestations diminuées souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux, la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Le suivi des dossiers échappe presque totalement au service une fois ceux-ci instruits. Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel

permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

*C'est pourquoi, le secteur affaires sociales a développé depuis août 2019, un suivi social auprès de ce public. Ainsi, les domiciliés sont aidés dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'hébergement ou de logement.*

Pour information, selon une enquête réalisée en 2015 par l'Union Nationale des CCAS, l'UNCCAS, le coût de la domiciliation était alors estimé à 93 € par personne domiciliée. Ce coût prend en compte l'entretien, l'analyse de la demande, la gestion du courrier mais ne prend pas en compte l'accompagnement social, lequel est très différent selon les situations rencontrées.

*Un règlement intérieur de la domiciliation a été adopté en juin 2021. Celui-ci est remis au moment de l'instruction de la demande, à chaque domicilié, afin qu'il puisse avoir connaissance de la procédure ainsi que de ses droits et devoirs.*

Au total, 116 demandes de domiciliation ont été déposées auprès du CCAS dont 48 demandes de renouvellements (99 sur la période précédente).

*Sur ces 116 demandes, 107 ont été acceptées, 9 ont été refusées.*

Sur la période, 26 radiations ont été prononcées, soit parce que les personnes ont trouvé un logement stable, soit parce qu'elles ne se sont pas manifestées depuis 3 mois.

Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune (y compris l'hébergement) soit 60 personnes, puis le suivi social sur la commune (52).

Les liens le moins souvent évoqués sont l'activité professionnelle et la scolarisation des enfants sur la commune.

L'activité de domiciliation a induit 562 remises de courriers par le service.

## **MISSION 2 - Action 1 : Des actions de prévention en lien avec le logement**

### **Présentation de l'action :**

Le secteur met en place plusieurs actions pour prévenir :

- les risques de coupures d'énergie
- les risques d'impayés de loyer
- les risques d'expulsion

#### **a) Le risque de coupure d'énergie :**

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux, notamment communaux.

Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Sur l'année de référence, 143 courriers ont été reçus d'EDF, **112 courriers** ont été adressés par le service, et **35 personnes** se sont manifestées auprès du service. Après examen des situations, 10 aides ont été délivrées par le CCAS suite à délibération.

Depuis août 2021, le secteur affaires sociales instruit des demandes d'aide financière appelées fonds solidarité logement pour l'énergie, dans le cadre des suivis menés. Sur la période, une aide FSE a été sollicitée.

**b) Le risque d'impayé de loyer - la commission locale de prévention des impayés de loyer (CLPIL) :**

La CLPIL a pour objectif de traiter les situations en impayés de loyer sur la commune afin d'éviter une procédure d'expulsion. Elle réunit les bailleurs sociaux, l'association « Empreinte », la MDS ainsi que le secteur affaire sociale qui pilote l'organisation.

En 2020/2021, le travail avec les bailleurs sociaux a été poursuivi au cours de **13 réunions** notamment dans le but de la prévention des expulsions. Le service a travaillé avec Trois Moulins Habitat, CDC Habitat Social, 1001 Vies Habitat, Seqens et Antin Résidences.

En raison de la crise sanitaire, le service a dû réadapter ses pratiques professionnelles en initiant des réunions téléphoniques et en visio-conférence via les logiciels TEAMS et Lifesize. Le service a réalisé 2 réunions téléphoniques et 11 réunions en visio-conférence.

Ces Commissions ont examiné une moyenne de **16 dossiers par séance**. Le nombre total de **locataires en impayés** sur la période de référence s'élève à **113**.

Le pourcentage d'impayés le plus important se retrouve chez les bailleurs suivants :

- Antin Résidences (18%),
- Trois Moulins Habitat (10 %),
- 1001 Vies Habitat (6,5%).

Le plus faible :

- Seqens (4,9 %),
- CDC Habitat Social ( 1,9%).

Concernant le nombre de familles en impayés locatifs, il est à noter que certaines familles refusent que leur situation soit évoquée en commission. Par ailleurs certains bailleurs sociaux présentent en commission uniquement les dossiers pré contentieux.

D'autres, comme Habitat 77, Batigère en Île de France, Valophis Habitat, MC Habitat, CDC Habitat Adoma ne s'inscrivent pas dans la démarche des commissions locales d'impayés locatifs.

C'est pourquoi, un travail de réflexion a été réalisé, en vue d'optimiser le fonctionnement des commissions, par la signature éventuelle d'un protocole rédigé sur une base identique pour chacun des bailleurs sociaux.

En juin 2019, une réunion de travail en présence du Département, de l'Association Empreintes ainsi que cinq bailleurs sociaux (les autres bailleurs étant non disponibles) a permis de réaliser un modèle de protocole de collaboration locale, prenant en compte les attentes de chaque partenaire.

*Ce protocole a ensuite été soumis à l'avis des bailleurs absents et a donné lieu à plusieurs validations depuis juillet 2020. Ce projet a été signé par le Président du Département et est*

*actuellement en cours de signature auprès du Président de l'Association Empreintes. Il sera prochainement communiqué aux bailleurs.*

Depuis le début 2016, la Maison Départementale des Solidarités ne délègue plus les travailleurs sociaux sur les commissions, certains bailleurs avaient donc fait le choix de les suspendre (Habitat 77) ; les contacts avec ces bailleurs s'étaient de ce fait réduits. Toutefois, depuis juin 2018, un nouveau fonctionnement des commissions a été mis en place avec la Maison Départementale des Solidarités.

En effet, il a été convenu que les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités, soient présents en priorité lors des commissions présentant le plus grand nombre de ménages en impayé (1001 Vies Habitat, Trois Moulins Habitat, France Habitation, Seqens) et qu'ils soient représentés par le biais d'une fiche de liaison pour les autres commissions.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, la Maison Départementale des Solidarités a suspendu son intervention. Ainsi, sur l'année de référence aucune commission ne s'est déroulée en présence d'assistantes sociales.

### **c) les risques d'expulsion - Assignation et concours de la force publique :**

Le secteur des affaires sociales est destinataire des assignations au Tribunal pour les personnes en impayé de loyer.

Dans ce cadre, une mise à disposition est envoyée à la personne. Si la personne le souhaite, elle est reçue, conseillée sur la procédure, sur la gestion de son budget. Une évaluation des droits sociaux est, également, réalisée.

Un rapport peut être transmis au tribunal afin d'éclairer la décision du juge.

Le nombre d'information sur les **assignations** reçu sur la période est de **52**.

Dans le cadre du **concours de la force publique (CFP)**, dernière étape avant l'expulsion, la Préfecture transmet une demande rapport social pour certaines situations.

Le traitement de ces demandes est similaire à celui des assignations.

Le nombre de demande de rapport CFP reçu sur la période est de **17**.

Il est à noter que peu de personnes se saisissent de ces mises à disposition.

Sur la période concernée, **12 enquêtes assignations** et **2 rapports CFP** ont pu être envoyés.



### Prévention des expulsions locatives

Bailleur social	Nbre de logts	Nbre de familles en impayé	Pourcentage d'impayés	Nbre de commissions d'impayés	Nbre de mises à dispo Mairie	Nbre d'entretiens	Nbre d'assignations en justice	Nbre de concours Force publique	Nbre d'expulsions
* CDC Habitat Adoma	71	/	/	0	0	8	0	0	0
Antin Résidences Seqens	72	13	18 %	3	9	0	3	1	0
	628	31	4,9%	3	40	29	13	7	4
1001 Vies Habitat	290	19	6,5%	2	9	13	4	0	0
*MC Habitat	63	/	/	0	0	2	0	0	0
*Habitat 77	399	/	/	0	11	6	9	2	2
CDC Habitat Social	258	5	1,9%	2	2	2	0	0	0
Trois Moulins Habitat	449	45	10%	3	19	11	6	2	1
* Valophis Habitat	77	/	/	0	0	0	0	0	0
*Parc Privé	/	/	/	0	15	9	11	5	5
*Batigère	20	/	/	0	4	6	3	0	2
*Résidence ARPEJ	157	/	/	0	1	0	2	0	0
<b>TOTAL</b> du 01 09 2020 au 31 08 2021	<b>2484</b>	<b>113</b>	<b>4,54%</b>	<b>13</b>	<b>110</b>	<b>86</b>	<b>52</b>	<b>17</b>	<b>14</b>

\* Pas de commission d'impayés locatifs avec ces bailleurs

#### ***IV - Bilan /Évaluation des missions et actions portées en 2020-2021***

##### **MISSION 2 / Action 2: Attribution des aides financières gérées par le CCAS**

###### **Présentation de l'action :**

###### **a) les aides sociales facultatives :**

Les CCAS ont la possibilité de délivrer des prestations sociales. Afin de soutenir les noisiéliens en difficulté, le CCAS s'est doté d'un règlement d'attribution d'aides sociales facultatives.

Lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Les aides sont délivrées par le CCAS sous forme de bons alimentaires (chèque d'accompagnement personnalisé), de mandats administratifs à l'attention des organismes dont l'utilisateur est le débiteur, de chèques.

Sur l'année 2021, **417 demandes d'aides** ont été reçues au CCAS (402 l'année précédente) pour **305 familles** (273 familles l'an dernier), plusieurs aides étant parfois délivrées pour une même famille.

Les demandes d'aides émanent pour **49 % des assistantes sociales** de la Maison Départementale des Solidarités.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

**b) les aides à la consommation d'eau :**

Cette aide attribuée par l'intercommunalité de Paris Vallée de la Marne est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et le C.C.A.S., qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1<sup>er</sup> juillet 2015).

Une dotation est accordée chaque année à chacune des communes composant la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la dotation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 15 071,51 € selon Veolia. (comprenant le solde de l'exercice 2020, d'un montant de 10321,51 € et la dotation de 4 750 €).

Cette aide peut être sollicitée par des personnes cliente de Veolia, mais, également par les personnes où la consommation d'eau est comprise dans les charges locatives.

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel.

S'agissant des aides d'un montant inférieur ou égal à 200 €, une délégation est accordée par le Conseil d'Administration du CCAS au Président et au Vice-président.

Au-delà de cette somme, c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui doit se prononcer.

A ce jour, il semble que l'utilisation de cette aide ne soit pas optimale, du fait d'une communication du fournisseur à destination des usagers et des partenaires jugée insuffisante.

**Tableau des aides accordées aux locataires sur le Fonds de Solidarité Eau  
 Entre le 01 09 2020 et le 31 08 2021**

BAILLEUR SOCIAL	Nb de familles bénéficiaires	Montant total de l'aide
Seqens	1	38,24 €
MC Habitat	2	164,49 €
Clients directs VEOLIA	12	2 681,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>2 883,92€</b>

**Commentaires :**

Les dépenses indiquées ci-dessus ont été engagées sur l'exercice 2020 .

Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS, ni de la Ville.

**B - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT = 117 804 €**

**D] LA RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES LA « PERGOLA »**

**I - Objectifs et/ou missions portés par le service**

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées autonomes.

**II - Ressources à disposition de l'établissement pour assurer les missions confiées**

**Moyens Humains**

	2020-2021
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 30 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 %
Nombre d'agents de catégorie C	5 à 100 % 1 à 20 % 1 à 30 %

**Moyens financiers**

	2020-2021
Budget de fonctionnement	462 934€
Budget en personnel	122 568€ + 38 076 (1) <b>160 644 €</b>

(1) il s'agit de l'intégration de la masse salariale du secteur administratif et finances et du responsable du service/ CCAS. Le CCAS rembourse à la Ville une partie de la masse salariale du service sur les missions du CCAS.

**Moyens matériels**

Équipements gérés par le service :

- 1- Le bâtiment loué

Matériels gérés par le service :

- 1- Cuisine équipée pour la restauration
- 2- Matériel de nettoyage / local poubelle
- 3- Système d'alerte

**Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- 1- Gestion financière par le secteur administratif et financier du service action sociale
- 2- Service Technique
- 3- Service informatique

### III - Bilan /Évaluation des missions et actions portées

**MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées autonomes.**

**Présentation de l'action :**

le CCAS gère une résidence autonomie la «Pergola» de **80 logements** : 76 F1 et 4 F2. Il s'agit d'appartements individuels, non meublés, et entretenus par les résidents.

Les services obligatoires depuis le loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) sont :

- une astreinte 24h/24 7j/7,
- un service de restauration,
- un accès à une laverie,
- des activités de maintien de l'autonomie,
- un accès Wifi .

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le C.P.O.M, a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS, suite au Conseil d'Administration du CCAS du 6 octobre 2017. Il a permis l'attribution d'une subvention forfaitaire pour financer des actions de prévention à La Pergola. Le bilan de l'action étant très positif, sa reconduction par avenant est signée chaque année.

Ainsi dans le cadre de ce forfait autonomie, plusieurs ateliers sont proposés :

- de la gymnastique douce,
- des activités manuelles,
- des concerts,
- des conférences,
- interventions de ludothèque.

Tous les ateliers sont ouverts aux retraités de la ville, ainsi que le restaurant.

Depuis la publication du décret du 27 mai 2016, il convient que le nombre de personnes âgées dépendante accueillies dans les résidences autonomie ne dépasse pas 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale autorisée (GIR = Groupes Iso-Ressources)

Si ce n'est pas le cas, soit l'équipement devra subir d'importants travaux, recruter du personnel qualifié, signer une convention avec le Conseil Départemental en matière de tarification, soit ces personnes devront être orientées vers des structures du type Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes.

**Évaluation quantitative de l'action :**

	<b>2020-2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	69 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	365
Coût de revient global de l'action	585503 + 38076(2) <b>623 579</b>

1) Moyenne des résidents entre septembre 2020 et août 2021

(2) il s'agit de l'intégration de la masse salariale du secteur administratif et finances et du responsable du service/ CCAS. Le CCAS rembourse à la Ville une partie de la masse salariale du service sur les missions du CCAS.

(3) Pas de subvention Commune ni CCAS

**Budget de l'action 2020/2021 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS**

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	48 490,49(1)	70-Part des usagers	1 392 (4)
61/62-Prestations de service	394 151,70 (2)	752-Quittances usagers	478 879,66 (5)
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	122 568,74(3)	77- Produits exceptionnels :	4 904,29
65- Frais de gestion	4 252,53	002- Résultat reporté fonctionnement (Excédent)	72 590,31
67- Charges financières	21	Part RPA :	23 280,80
042- Amortissements	16 018,57	78 Appel Prov.	2 106,57
		74 Subvention	2 349,40
<b>Total charges :</b>	<b>585 503,03</b>	<b>Total produits :</b>	<b>585 503,03</b>

(1) Eau des parties communes et des logements des résidents + électricité des parties communes. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les agents logés règlent les factures des fluides.

(2) Dont charges locatives, entretien/réparation, maintenance...

(3) Salaires et frais formation 2019/2020 des 3 agents pris en charge sur le budget Pergola (directrice + gardien + agent entretien) et SACEM

(4) Produits laverie et animations

(5)Correspond au paiement des redevances + APL de la CAF + participation Conseil Départemental.

Commentaires :

Le budget de la résidence est intégrée dans celui du CCAS dans un budget annexe.

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas réévaluer les redevances de la Pergola au 1er janvier 2021.

La perception des loyers et le forfait autonomie couvrent l'ensemble des dépenses courantes. La « Pergola » bénéficie d'un support des services de la Ville.

La pandémie a, particulièrement, impacté la vie des résidents de la « Pergola ».

Le restaurant a dû être fermé jusqu'en juin 2021. Les agents de la résidence ont apporté les repas au domicile des personnes.

Les activités ont, également, été suspendues jusqu'à juin 2021.

Les agents polyvalents ont dû redoubler de vigilance sur les gestes barrières et appliquer des règles d'hygiène encore plus strictes.

L'ensemble des résidents et des agents a pu être vacciné en partie grâce au concours du Département. Ce qui a permis un retour progressif au fonctionnement normal.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, deux points ont pu avancer pour une mise en œuvre pour le second semestre.

- Remplacement du système d'alerte « poires d'appel » vétuste par une télé-assistance
- Évaluation interne et externe des activités de la « Pergola » (obligation légale).

## **E - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES**

### **I - Objectifs et/ou missions portés par le service :**

Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.

Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Objectif 3 / Mission 3 : Participer aux missions des autres secteurs

### **II - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées**

La masse salariale des deux agents de catégorie C de ce secteur a été intégrée dans les autres secteurs. Un agent a en charge l'aspect finance et l'autre l'aspect administratif.

#### **Moyens matériels**

Matériels gérés par le service :

- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- Logiciel WEBDELIB

#### **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des activités des personnes retraitées.
- Service informatique : soutien technique sur les logiciels

### **III - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2020/2021**

**MISSION 1 - Action 1 : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.**

#### **Présentation de l'action**

##### **1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.**

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Le secteur administration finances réalise le suivi des bons de commandes avant d'être acheminées vers le service des finances.

Après vérification du « service fait » ou de la « réception des marchandises », les factures sont traitées par ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées par ce secteur.

Nombre de factures logement : 7

Nombre de factures retraités : 17

Nombre de factures Santé: 3

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place,

entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

Commentaires :

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des différents secteurs du service.

**2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale**

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif les deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.

Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

Par an	Mandats 2020/2021	Titres 2020/2021	Factures traitées 2020/2021
CCAS	157	48	16
RPA	172	122	157
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>170</b>	<b>173</b>

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS sur son budget principal : Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la Ville (13), de l'encaissement de la restauration à la Pergola (25).

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA : Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 63 349 € sur la période (81 255 € sur la période précédente).

Nombre de titres de recettes pour la RPA : 16 (19 l'an dernier)

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.

Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 3

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents et des encaissements de repas.

### **3 / Suivre les recettes du service :**

Pour le secteur des retraités, les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement, il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 13 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

### **4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.**

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement.

En 2020 et 2021, la subvention de la commune s'est élevée à 125 000 €.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (63 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service, des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis 4 ans. Plus des 2/3 des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

S'agissant du prélèvement automatique des repas, sur 40 repas quotidiens en moyenne, 35 ont fait l'objet d'un prélèvement automatique .

#### **Commentaires :**

Il s'agit d'une mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, affaires sociales.

Coût à la charge de la commune : 125 000 €

### **MISSION 2 - Action 1 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.**

#### **Présentation de l'action :**

**1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.**

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont examinés et revalorisés le cas échéant de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les

47/120



actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public.

Nombre de délibérations et décisions établies dans le service :

pour la ville :

- 5 délibérations
- 2 décisions
- 6 arrêtés

pour le CCAS :

- 35 délibérations
- 4 décisions
- 4 arrêtés

Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année ( 5 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification.

Tous les actes du CCAS sont télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes sont, également, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. La convention prévoit que le CCAS rembourse une partie de la masse salariale à la Ville.

Cette convention a été renouvelée en février 2021 pour une nouvelle période de trois années.

Est intégrée dans cette convention la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS. Dans le cadre de ce groupement de commande, un avenant à la convention a été signé en septembre 2021 afin de supprimer l'annexe listant les domaines d'achat. En effet, cette liste limitait la coopération entre la Ville et la CCAS.

## **2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :**

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec la responsable de la « Pergola ».

Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier.

En 2020, pour le CCAS, une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) a été effectuée en lien avec le secteur des marchés. Les

CAP sont délivrés aux personnes ayant besoin d'une aide alimentaire. Le marché est d'une durée de 3 ans.

Au total 16 marchés: 2 pour la ville et 14 pour le CCAS.

### **MISSION 3 - Action 1 : Participer aux missions des autres secteurs**

#### Présentation de l'action :

Les deux agents du secteur collaborent activement à des missions relevant principalement des autres secteurs.

Au quotidien, ils participent de l'accueil téléphonique et physique du service (écoute, information, orientation, etc...).

Ils instruisent au même titre que l'agent du secteur retraité les demandes de pass-navigo Améthyste.

En soutien aux affaires sociales, ils remettent le courrier aux domiciliés.

Le secteur réalise des saisies informatiques lors d'opérations du secteur retraités (Colis, banquet, allocation chauffage senior, etc.).

Et de manière général, le secteur apporte son soutien dès que nécessaire sur les activités du service

**E - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES = 125 000 €**

**II - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE ACTION SOCIALE = 480 991 €**

### III. PETITE ENFANCE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RAM ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir à la parentalité

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2020/2021
Nombre d'agents de catégorie A	11
Nombre d'agents de catégorie B	
Nombre d'agents de catégorie C	39 (création d'un poste d'entretien à temps plein à la Maison de l'enfance et Maison de la famille)
Vacataires	A : 2 (le médecin a pris ses fonctions en mai 2021, le contrat précédent s'étant arrêté en novembre 2020, le poste de psychologue a été vacant sur toute la période, la nouvelle professionnelle a pris ses fonctions le 08 septembre 2021 ) C : 14 assistantes maternelles

Moyens financiers

	2020-2021
Budget de fonctionnement	125 098€ (alimentation et fournitures diverses) + 68 569 € de charges techniques) soit 193 667€
Budget en personnel	2 497 474 €
Budget en investissement	8 378 €

Le budget de fonctionnement est supérieur à l'année précédente car suite aux divers protocoles sanitaires mis en place par le Ministère de la santé, certains achats en section de matériel de puériculture, petits jeux ont dû être multipliés alors que précédemment ils étaient mutualisés. En effet, l'impossibilité de mélanger les groupes d'enfants a nécessité des achats complémentaires.

Le budget de personnel est lui moindre car certains postes n'ont pas été remplacés pendant un an, comme celui de la psychologue faute de candidature, celui de l'éducatrice mi-temps crèche familiale et multi accueil a été vacant certains mois, tout comme la directrice adjointe du multi accueil depuis le mois de juin.

Tous les arrêts des professionnelles au multi accueil en section auparavant remplacés ne l'ont pas nécessairement été sur cette période car l'accueil occasionnel ne pouvant ouvrir les professionnelles de cette structure ont été repositionnées pleinement au niveau de l'accueil régulier. La quote-part de la responsable du service action social n'apparaît plus, la petite enfance étant devenu un service et non plus un secteur.

Le budget investissement est inférieur à celui de l'an passé car les commandes de 2021 ont été passées à l'été et non réceptionnées au 31 août.

Il comprend pour la crèche collective la suite de l'achat de matériel éducatif dans la section des petits pour finaliser la démarche initiée en 2019 avec la section des moyens et en 2020 avec la section des grands. Pour le multi accueil les commandes sont en lien avec le réaménagement des espaces dédiés aux enfants. Elles seront là aussi importantes sur la période suivante, car les commandes ne pouvaient être passées que sous réserve d'une aide de la CAF, accepté début juillet . Pour les 3 établissements d'accueil de jeunes enfants, les commandes commencent à être réceptionnées depuis mi-septembre 2021.

## Moyens matériels

### Équipements gérés par le service :

Pour la partie petite enfance

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne LACORE se trouve :
  - \* Une crèche familiale de 59 berceaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.
  - \* Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h. Les 10 places en accueil occasionnel de 4 demi-journées par semaine n'ont pas pu être reproposées tout au long de cette période. Nous sommes en attente des travaux suite à la réorganisation des locaux qui devraient avoir lieu lors du dernier trimestre 2021.
  - \* Un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s qui a ouvert depuis le 2 septembre 2019 aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et gardes à domicile de la commune ainsi qu'aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants. Il est nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2021 Relais Petite Enfance.

Pour la partie soutien à la parentalité

- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Grain de Sel », à raison de 4 demies journées par semaine, pour les familles ayant un enfant entre 0 et 6 ans.
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité « Grain de Café », qui propose des temps collectifs d'accompagnement des parents dans leur rôle, pour les familles ayant un enfant de plus de 6 ans.

Matériels gérés par le service :

- La version du logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen. L'utilisation de cet outil de communication s'est développée depuis plusieurs années, afin de gagner en temps de transmission d'information et de support disponible à tout instant pour les parents, tels que l'envoi de SMS ou courriel groupés.
- Du petit matériel audiovisuel (appareil photo...)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.
- Service communication : couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations et soutien pour l'utilisation de l'espace citoyen.
- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.

- Service informatique : soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils pour l'espace citoyens, ainsi que les démarches dans le cadre du RGDP.
- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.
- Service de la jeunesse : utilisation de salle de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil et les actions de Grain de café pour les grands groupes,
- Service des sports ; utilisation du gymnase « la halle des sports » par la crèche collective.

### ***Bilan /Évaluation des missions et actions portées***

**MISSION 1 - Action 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RPE (ex-RAM) ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.**

#### **Présentation de l'action :**

Il s'agit d'accueillir les enfants dès deux mois ½ en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueil collectif et ainsi favoriser l'accompagnement de familles monoparentales, bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité majorée) et sur les agents qui assurent celui-ci.

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci ; les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé.

La crèche collective a continué ses partenariats et ainsi proposé:

- des ateliers d'éveil musical,
- des ateliers d'expression corporelle
- ainsi que l'utilisation du gymnase à raison de 1 à 2 fois par semaine selon les périodes de l'année et la disponibilité de l'équipement.

Le multi accueil a poursuivi :

- le partenariat une fois par mois avec la Fée en chant thé qui utilise un tapis à histoire à destination de 3 groupes d'enfants.
- l'activité gymnastique, danse, expression corporelle, pour les enfants du multi accueil, est toujours appréciée. L'espace de danse proposé à la Maison de la Jeunesse, très accessible et adapté aux besoins des enfants, est utilisé deux fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

La crèche familiale a poursuivi  
 - les ateliers d'éveil musical  
 - les ateliers d'éveil corporel

**Évaluation quantitative de l'action :**

	<b>2020-2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	216 enfants soit 207 familles  Crèche collective : 67 enfants pour 63 familles  Crèche familiale : 39 enfants pour 37 familles  Multi accueil : 50 enfants pour 47 familles  Relais petite enfance 60 enfants pour 60 familles et 26 Professionnelles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Crèche collective : 218 jours Crèche familiale : 221 jours Multi accueil : 221 jours Les 3 structures de la petite enfance ainsi que le RAM ont fermé : 1 semaine à Noël, les 3 semaines d'avril ainsi que 3 semaines en août
Coût de revient global de l'action	2 590 973€
Coût de revient par participant / ou usager	11 995€
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 065 721€

Le nombre d'enfants est en baisse. En effet la situation sanitaire et les divers protocoles qui en ont découlé n'ont pas permis de rouvrir l'accueil occasionnel. Seuls les accueils réguliers ont été maintenus sur l'ensemble des structures.

Il y a eu 85 nouvelles familles admises sur la période, soit 37 en crèche collective, 24 en crèche familiale et 24 au multi accueil.

Afin de compléter les places vacantes, lors de la fermeture estivale et l'entrée des grands à l'école maternelles, les nouvelles familles débutent leur adaptation dès la semaine de réouverture soit fin du mois d'août et ainsi la grande majorité des enfants sont sous contrat au 1<sup>er</sup> octobre au plus tard.

Lors du confinement du mois d'avril, la crèche familiale a de nouveau admis des enfants de parents dits prioritaires de la crèche collective et du multi accueil.

Les travaux de rénovation de la crèche collective se sont poursuivis à l'été 2021, avec la réfection de la toiture de la section des petits ainsi que la partie administrative.

Les protocoles sanitaires ainsi que l'état d'urgence n'ont pas permis le brassage des groupes d'enfants. Les aménagements mis en place en juin 2020 ont été maintenus tels que les accueils de enfants du matin et du soir dans le parcours de psychomotricité mais dans leur section respective pour les moyens et les grands en crèche collective. De plus la structure a fermé à 18h15 au lieu de 19h de janvier à juillet dans la continuité des horaires du couvre-feu et ce afin de respecter les normes d'encadrement en section avec les absences de professionnelles liés au COVID.

Au multi accueil, le groupe des grands est complètement séparé du groupe des petits et des moyens afin de respecter le maximum de 30 enfants pour un groupe.

De plus l'accueil occasionnel est resté fermé le temps qu'une aération et une toilette soient installés dans la salle, travaux prévus dernier trimestre 2021.

LA CAF a poursuivi son accompagnement financier des structures petite enfance afin de permettre aux gestionnaires de pouvoir faire perdurer un accueil adapté en fonction des besoins des familles, dont l'un des parents étaient en temps partiel ou chômage lié au COVID.

**Budget de l'action :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	240 986 €	70-Part des usagers	344 645 €
61/62-Prestations de service	3 662 €	74- Subventions	1 195 977 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 393 355 €	Part communale :	1 097 381 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 638 003 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 638 003 €</b>

**Commentaires :**

Pour la partie dépense :

La part des achats et fournitures est moindre par rapport à l'année précédente car les achats ont été réalisés en partie à l'été 2021 et les commandes sont en train d'être livrées depuis septembre 2021,

La part des ressources humaines est en baisse car plusieurs professionnelles n'ont pu être remplacées tout de suite après leur départ 2 postes d'éducatrice de jeunes enfants par exemple ; et la part de la responsable du service action sociale n'apparaît plus dans le coût depuis janvier 2021.

Pour les recettes

La part des usagers est moindre car les parents ont pu tout au long de la période bénéficier de réduction de l'accueil de leurs enfants au plus près de leurs besoins étant donné la situation particulière pour les parents en chômage partiel lié au COVID.

La part des subventions est en baisse pour la CAF. Les acomptes de 2021 ont été versés selon la consommation réalisée en 2020, or celle-ci a été fortement réduite étant donné le confinement et aux aménagements d'horaires des familles.

De plus nous sommes en attente du versement de la subvention qui remplace le CEJ pour le multi accueil et le RAM.

La subvention du département est cependant elle en légère hausse. En effet ce partenaire verse la subvention en 2020 par rapport aux heures réalisées en 2019, année sans fermeture ni restriction particulière.

Coût à charge de la commune : 1 097 381 €

**MISSION 1 - Action 2 : soutenir la parentalité**

**Présentation de l'action :**

**1- Présentation de l'action pour les enfants de moins de 6 ans :**

Pour différentes raisons, d'ordre sociologique en grande partie, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision et aux jeux vidéo dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, l'entrée à l'école maternelle

ainsi que de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants. Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

### **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :**

Il s'agit d'un accueil collectif, anonyme et gratuit. Il offre aux enfants de moins de 6 ans un espace de socialisation, d'éveil et de jeu et aux futurs parents, parents et grands-parents, un moment de détente, de partage et de rencontres.

Il est ouvert 4 demies journées par semaine en période scolaire et 8 demies journées la première semaine des petites vacances scolaires pour être fermées la seconde.

Grain de Sel a accueilli 424 accompagnants et 521 enfants et organisé 159 séances sur des thématiques identiques aux années antérieures et demandées par les parents, dont principalement ceux de l'alimentation, du développement de l'enfant, de l'école, la fratrie, la propreté...

La baisse de fréquentation est due à une réouverture très progressive depuis juillet 2020 et un nombre maximum de personnes par atelier, à raison de 5 familles différentes.

L'association Ellen POIDATZ a renouvelé la convention pour pouvoir intervenir à raison d'une matinée par semaine afin d'accompagner les familles d'enfants malentendants avec la présence de l'enseignante et d'une traductrice de l'association, ce qui n'a pas été le cas cette année par manque de famille concernée. L'objectif est l'intégration des familles différentes par l'ouverture vers l'autre, par la mise en avant de la tolérance et la différence de chacun.

Ces ateliers peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Elles constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange, très appréciés.

La psychologue, qui intervient aussi au sein des 3 établissements d'accueil de jeunes enfants, est amenée à rencontrer certaines familles orientées par les professionnelles de Grain de Sel voire de Grain de Café.

L'action « **À petits pas vers l'école** » n'a pu être proposée avec la classe de petite section dont le maître est le directeur de l'école de la Ferme du Buisson.

En effet les 10 séances, dont 8 dans les locaux de grain de sel et 2 dans l'école n'ont pu être réalisées étant donné les protocoles sanitaires en vigueur dans les écoles.

Cependant un temps de rencontres avec les familles dans les 2 classes de petite section a été proposé aux familles entrant à l'école maternelle afin que celles-ci découvrent la classe avec la présence de l'éducatrice. Elle a pu aborder les thématiques du développement de l'enfant et du travail de coéducation enseignant/parent. Et dans un second temps cette réunion permet de donner quelques pistes aux familles pour accompagner l'enfant à mieux vivre sa rentrée.

Cette proposition a aussi été faite pour la classe de toute petite section en 2 temps de rencontres.

## **2- Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :**

L'espace Grain de Café s'adresse aux parents des enfants de plus de 6 ans. Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

Plusieurs types d'actions ont été menés dans le cadre du REAAP.

\* Le partage des connaissances :



Lors des ateliers co-animés par la référente soutien à la parentalité de la commune et une technicienne de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres.

Cette action a toujours un franc succès. Ce temps d'échanges entre maman est utilisé en moyenne par 8 personnes. Cette action a concerné 238 usagers sur la période de référence pour 30 ateliers. Là aussi le nombre de participants est limité par rapport à la taille de la salle. Afin d'accueillir plus de personnes les ateliers ont été déplacés de l'espace Grain de café à une salle de la jeunesse (locaux qui ne sont pas utilisés par ce service ce jour-là).

\* La prévention :

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent :

- deux professionnels de l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi après-midi sur rendez-vous et qui ont accompagné 272 usagers. L'ANPAA a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes. Ce partenaire a proposé une action de sensibilisation sur la thématique du cannabis pour un public de parents fréquentant Grain de Café.

- l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2<sup>ème</sup> mercredi après-midi et a accompagné 3 usagers. Les permanences ont repris en présentiel depuis juillet 2021. Les permanences sont des actions menées en individuel et ayant pour objectif d'informer les jeunes sur les modalités d'accueil au logement et sur le dispositif de logement temporaire

Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

La Communauté d'Agglomération, avec Hors les Murs, réalisait les années précédentes des actions de sensibilisation à la lecture en direction du jeune public 1 fois par mois, l'objectif étant de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

Lors de notre période de référence, les actions en direction du public n'ayant pu reprendre, la médiathécaire est intervenue auprès des professionnelles pour les sensibiliser sur certains livres que celles-ci ont ensuite pu conseiller aux familles.

L'action des petits déj' ou des goûters prend de l'ampleur et se développe sur différentes écoles. L'objectif est d'aborder avec les parents une thématique qui les intéresse et ainsi leur redonner confiance et les accompagner dans leur rôle parental. Cette action repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences. Cette action a concerné 66 parents et 44 enfants.

Les temps de rencontre individuel

- la référente soutien à la parentalité qui accompagne les usagers dans leur démarche en lien avec leur rôle de parent, voire, oriente vers les partenaires adéquats selon la thématique et les besoins de la personne. Elle a accompagné 31 usagers.

- l'association Djamma Djigui qui est présente le jeudi et ou vendredi au sein de la maison de la famille depuis mars 2021. Elle propose des permanences en lien avec le soutien des femmes et mères dans leur vie quotidienne par le biais de rencontre avec une sexologue, une avocate, une sophrologue ou une psychologue. Ce partenaire a accompagné 39 usagers

- le commissariat de Noisiel qui réalise une permanence par le délégué à la cohésion police population. Les permanences sont centrées sur la prévention et la gestion des conflits, la prévention de la délinquance, la prévention et l'accompagnement des violences intrafamiliales.

Le partenaire intervient le premier mercredi de chaque mois et est en lien avec la médiatrice de quartier, le service jeunesse et les intervenants de la maison de la famille. Il a accompagné 8 usagers.

**Évaluation quantitative de l'action :**

	<b>2020-2021</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans</u> : 1055 Grain de sel : 945 A petits pas vers l'école : 0 Action accompagnement école : 110  <u>Enfants de plus de 6 ans</u> : (2)553 <b>Soit un total de 1608</b>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans (1)</u> :165 Grain de sel : 159 séances A petits pas vers l'école : 0 séance Action accompagnement école : 6 séances  <u>Enfants de plus de 6 ans (2)</u> :100 séances Soit un total de : 265 séances
Coût de revient global de l'action	113 711€
Coût de revient par participant / ou usager	50,29€
Coût résiduel de l'action pour la commune	35 261 €

La diminution des usagers par rapport à la période de référence 2019-2020 est liée aux protocoles sanitaires en vigueur et le nombre de participants limités par ateliers.

À défaut des rencontres physiques, les familles peuvent toujours joindre par courriel ou par téléphone la professionnelle du soutien à la parentalité pour les accompagner dans leur démarche, les orienter vers les partenaires appropriés et soutenir les parents dans leur rôle éducatif et leurs recherches de solutions.

**Budget de l'action :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	10 116 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	78 449 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	103 594 €	Part communale :	35 261 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>113 710 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>113 710 €</b>

**Commentaires :**

La part des prestations comprend les frais pris en charge par les services techniques pour l'entretien de cette partie de l'établissement ainsi que les dépenses majoritairement pour les partenaires intervenant dans le cadre du REAAP.

La part des subventions est similaire à celle de la période précédente. Il manque cependant la subvention en remplacement du CEJ pour le LAEP et la notification du versement de la subvention de la CAF pour le REAAP a été transmise en octobre. De fait ces deux versements seront perçus en fin d'année civile.

Coût à la charge de la commune : 35 261 €

**III - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE = 1 133 002 €**

## IV. EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES

### 1 - SECTEUR EDUCATION

#### **A - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Cette scolarisation est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.

Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue, cependant, la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

Cette classe inter-secteur a ouvert en septembre 2006 à l'école maternelle du Bois de la Grange et peut accueillir jusqu'à 25 enfants âgés de deux ans minimum, le jour de la rentrée scolaire. Au mois de septembre, les enfants sont scolarisés et sont accueillis par un enseignant et un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Ce mode d'organisation, à la croisée de la crèche collective et de la petite section maternelle, permet une scolarisation des enfants tout en douceur. Elle favorise la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil collectif et leur permet de bénéficier d'une attention particulière.

Le rythme des activités proposées est souple et adapté au jeune âge des enfants. Cette classe valorise également la fonction parentale, en demandant une participation active et régulière des parents à la vie de la classe.

Cette année, la classe des enfants de moins de 3 ans a accueilli : **24** enfants.

Coût en personnel supplémentaire à la charge de la commune : 35 940 €

#### **B - ÉTUDES DIRIGÉES**

Les études dirigées sont organisées par le secteur Éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune.

Elles servent à accompagner les enfants dans leurs devoirs après la classe. Des équipes d'encadrement proposent, dans toutes les écoles élémentaires, une aide à l'organisation du travail et à l'apprentissage des leçons.

Depuis septembre 2018, suite au **retour à la semaine de 4 jours scolaires**, la municipalité a fait le choix de proposer aux familles, **4 soirs d'études dirigées** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec un taux d'encadrement maximum d'un adulte pour 18 enfants. Les horaires ont également été modifiés : de 16h30 à 18h.

Dans chaque école, un responsable est nommé par le Maire, il est garant du bon fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune.

Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale.

L'inscription à l'étude dirigée est annuelle et la participation financière mensuelle de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Pour l'année scolaire 2020-2021, **678 enfants** étaient inscrits aux études dirigées, **318 élèves** présents quotidiennement en moyenne. Effectif en légère hausse par rapport à l'année précédente ; suite au retour à la semaine de 4 jours scolaires et à 4 soirs d'études dirigées par

semaine. **25 groupes** d'études dirigées fonctionnaient au sein des **6 écoles élémentaires** de la commune.

*Budget de l'action 2020/2021 :*

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	64 502 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	806 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	152 497 €	Part Communale :	87 189 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>152 497</b>	<b>Total produits :</b>	<b>152 497 €</b>

Coût à la charge de la commune : 87 189 €

**C - CLASSES DE DÉCOUVERTES**

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2, fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes.

Le secteur Éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions, organisation des réunions de présentation...) et participe financièrement à environ **60 % du coût du séjour**.

La participation financière de la famille pour le séjour se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles. Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

La classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

Pour l'année scolaire 2020-2021, **un seul projet** a pu être réalisé, car tous ont été annulés par l'Inspection Académique ou à cause de la crise sanitaire « Covid-19 ».

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	0 €	70 - Part des usagers	0 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	0 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>0 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>0 €</b>

Coût à la charge de la commune : 0 €

**D - DOTER LES ÉCOLES DE MOYENS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS**

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles notamment les dépenses liées : à la construction et l'entretien des bâtiments ; à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire ; au chauffage et à l'éclairage des classes ; à la rémunération des personnels de service, s'il y a lieu ; aux subventions des coopératives scolaires.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, également, financièrement à l'organisation de projets, améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves, en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune.

Le secteur Éducation participe au financement et à l'organisation des sorties scolaires, des interventions musicales et aux spectacles de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville.

Le secteur Éducation dote toutes les écoles en fournitures scolaires, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque fin d'année scolaire : des dictionnaires aux élèves de grande section en maternelle et des calculatrices aux CM2 en élémentaire.

Cette année encore, des cahiers de vacances ont été envoyés à tous les enfants noisiéliens scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	25 336 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	62 684 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	91 270 €
65 - Frais de gestion	3 250 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>91 270 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>91 270 €</b>

Coût à la charge de la commune : 91 270 € €

## E - RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires sont gérés par la commune et fonctionnent les : lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h30 à 13h30, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le secteur Éducation commande les repas et les Agents affectés au secteur Intendance réceptionnent, préparent, remettent en température les repas. Ils procèdent également à l'entretien des offices de restauration.

Les « ATSEM » du secteur Intendance et les animateurs du secteur Activités Périscolaires, participent à l'animation et l'encadrement des enfants sur le temps du repas, à raison d'un adulte pour **20 rationnaires élémentaires** et un adulte pour **14 rationnaires maternels**.

### 1) Qualité des repas

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire - la société Élior depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure, tant sur le plan nutritionnel que gustatif, en introduisant une composante Bio dans chaque repas pour :

- Les légumes d'entrées crues ou cuites ;
- Les légumes d'accompagnement et fruits ;
- Les viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ».

### 2) Éducation alimentaire

Le secteur Éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation : semaine du goût, bienvenue à la ferme, semaine du développement durable, semaine de la « Fraich'Attitude ».

Cette année **85 %** des enfants scolarisés ont déjeuné au sein des **7** restaurants scolaires pendant les 137 jours de fonctionnement contre **84 %** l'an passé.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le secteur Éducation propose une fois par an, une animation « Petits déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration scolaire Élior, a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

Cette année, suite au confinement dû au Covid-19 et à la fermeture des écoles, cette animation n'a pas eu lieu.

Autre disposition de l'année : En partenariat avec l'Éducation nationale, la commune a mis en place le dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles maternelles classées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), 11 classes ont participé à cette action.

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	112 650 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	993 563 €* 	Part Communale :	1 106 213 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 106 213 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 106 213 €</b>

\* Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 1 106 213 €

**F - ENTRETIEN DES GROUPES SCOLAIRES PAR LES AGENTS DU SECTEUR INTENDANCE**

Les agents du secteur Intendance s'occupent de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ainsi que de celui des équipements extérieurs de la commune.

Compte tenu de la difficulté à quantifier le nombre d'utilisateurs, nous avons fait le choix de ne considérer que les effectifs scolaires et uniquement le personnel du secteur Intendance intervenant sur les écoles.

C'est ainsi que 56 agents interviennent quotidiennement, matin ou soir pour entretenir les 12 565 m<sup>2</sup> de locaux scolaires.

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	108 673 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 009 340 €	Part Communale :	1 118 013 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 118 013 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 118 013 €</b>

Coût à la charge de la commune : 1 118 013 €

**G - PROMOTION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**1) Soutien Pédagogique**

La promotion des Activités Physiques et Sportives est un soutien pédagogique au cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS) auprès des écoles élémentaires.

L'Éducation Physique et Sportive proposée aux enfants de l'enseignement élémentaire relève de la responsabilité de l'Éducation Nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.



Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines, est ainsi mise à disposition des différentes écoles élémentaires de la ville.

Afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité :

- Assure l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité aux écoles élémentaires ;
- Gère l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs) vers les gymnases et la piscine intercommunale de Torcy.

**Budget de l'action 2020/2021 :**

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	2 393 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	22 728 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	36 232 €	Part Communale :	61 353 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
<b>Total charges :</b>	<b>61 353 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>61 353 €</b>

Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale est intervenue **23 heures** par semaine, sur 4 jours, prioritairement auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2,) des différentes écoles élémentaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Éducation Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée 2020/2021 : « priorité d'intervention au cycle 3 ». Cette année, **26 classes** et **629 enfants** ont été concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter principalement les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive), et toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.

**Coût à la charge de la commune : 61 353 €**

**2) Stages sportifs**

L'éducatrice sportive intervient auprès des **6 écoles élémentaires** de Noisiel durant tout l'année scolaire, de septembre jusqu'à juillet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30. Environ **600 enfants** ont bénéficié de ces interventions.

L'année est répartie en 4 périodes, soit 4 activités sportives différentes : sports de raquette, sports de combat, sports artistique, sports collectif.

Le planning des activités sportives est proposé en collaboration avec les enseignants et les différentes compétences demandées par l'éducation nationale.

Pendant les périodes de vacances scolaires : nous accueillons **36 enfants** par semaine pendant la 1ère semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps (*annulés en raison de la Covid 19*) et 3 semaines pendant les vacances d'été.

Organisation d'une journée type : Les stages sportifs s'organisent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. La matinée et l'après-midi sont divisées en 2 parties ; soit 4 activités différentes durant la journée.

La journée est ponctuée d'un temps méridien, pour profiter d'un temps calme où un temps de projection vidéo (reportage sur le thème du sport et du corps humain). Le repas se faisant lui au Centre de Loisirs Les Noyers.

Nous profitons des différents équipements de la ville (COSOM et stades) et organisons en été des sorties en canoë/kayak sur la journée entière, une fois par semaine.

Pour le bon déroulement de ces stages, nous recrutons **3 éducateurs sportifs** diplômés pour chaque période de vacances, en soutien à l'éducatrice sportive en poste toute l'année.

**Budget de l'action 2020/2021 :**

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	5 256 €
61/62 - Prestations de service	2 150 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	24 635 €	Part Communale :	21 529 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
<b>Total charges :</b>	<b>26 785 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>26 785 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 21 529 €**

**1 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ÉDUCATION = 2 521 507 €**

## 2 - SECTEUR-ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### A - ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

#### 1) Accueils périscolaires

Le secteur Activités Périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 ans et 11 ans.

Les temps d'accueils périscolaires se déclinent en deux parties :

- Les **temps pré-scolaires**, le matin entre 7h et 8h30 : les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans les structures rattachées à leur(s) école(s). Ce temps d'accueil fonctionne tous les jours, du lundi au vendredi.
- Les **temps post-scolaires**, le soir de 16h30 à 19h : les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres aux enfants.

#### Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :

Année 2020/2021				
Pour les structures (hors AEC)				
Accueils périscolaires	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure
Matin	38	61	99	17
Soir	162	108	270	45
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>169</b>	<b>369</b>	<b>62</b>

Commentaires : Par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une stabilité des effectifs maternels et élémentaires.

#### Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	34 820 €	70 - Part des usagers	54 101 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	5 513 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	311 226 €*	Part Communale :	286 342 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>346 046 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>346 046 €</b>

Coût à la charge de la commune : 286 342 €

#### 2) activités péri-éducatives

##### 2-1 - Conseil Municipal d'Enfants

Installé en Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) compte : 16 élus titulaires et 16 suppléants. Ces jeunes sont élus pour 2 ans, ce sont des élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup>. Ils sont répartis en 3 commissions : Solidarité, Animation Santé et Environnement.

Les élus ont participé cette année aux différentes cérémonies : vœux du Maire aux personnalités, Centenaire de l'Armistice, Commémoration du 11 novembre 1918 et du fête de la Victoire du 8 mai 1945.

Cette année, une Animatrice a assuré le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants en collaboration avec un Agent administratif, qui assure toutes les missions administratives en raison de **20 heures hebdomadaires** sur les périodes scolaires. Notamment pour :

- L'organisation des élections : courriers adressés aux parents, aux écoles et suivi de la séance plénière, réunions avec les élus ;
- La mise en place de diverses animations (différentes ateliers de fabrication) et les préparations des 3 commissions durant toute l'année scolaire : convocations, comptes rendus, sorties et visites...

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	515 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	13 279 €	Part Communale :	13 794 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>13 794 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>13 794 €</b>

Coût à la charge de la commune : 13 794 €

Commentaires :

Pour l'année 2020/2021, différents projets ont été préparés et menés par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, accompagnés par leur Animatrice.

Cette année les enfants élus des **3 commissions** ont eu l'opportunité de faire la visite du Palais de l'Élysée.

Comme les autres années, les **3 commissions** ont réalisé des projets différents :

**Commission Animation/Santé**

Projet 1 : Collecte alimentaire, tenue de stand lors de la brocante dont les recettes ont été reversées à des Associations sur la Ville de Noisiel.

**Commission Environnement**

Projet 1 : Création de nichoirs et de maisons à insectes.

Projet 2 : Création de bacs avec plantations de fleurs et aromates.

**Commission Solidarité**

Projet 1 : Organisation de jeux de société, loto, visite ... ;

Projet 2 : Animation intergénérationnelle à la maison de retraite médicalisée « La Chocolatière » ;

Projet 3 : Action de propreté des bords de la Marne en canoë-kayak.

**2-2 - Gestion de l'animation des restaurants scolaires**

Les restaurants scolaires sont gérés par la commune, fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et jours fériés et de 11h30 à 13h30.

Les équipes d'animation encadrent les enfants sur le temps du repas à raison d'un adulte pour 20 rationnaires élémentaires et un adulte pour 14 maternels.

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	622 682 €	70 - Part des usagers	516 285 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	68 596 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 890 235 €*	Part Communale :	2 033 036 €
65 - Frais de gestion	105 000 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 617 917 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 617 917 €</b>

\* les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées.

Coût à la charge de la commune : 2 033 036 €

Le secteur Activités Périscolaires se charge depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant scolaire doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;
- Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;
- Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;
- Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;
- Faire comprendre pourquoi il faut manger de tout ;
- Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;
- Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;
- Investir le temps du repas comme un lieu de plaisir ;
- Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (apprendre à se servir seul, manger seul et proprement, ...) ;
- Veiller au respect de chaque convive (langage, comportement, ...).

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire. Les animateurs peuvent être des enseignants de l'école, des animateurs d'accueils de loisirs ou des animateurs vacataires.

Le responsable du restaurant scolaire anime l'équipe et impulse une dynamique. Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

Commentaires : 1 657 enfants déjeunent en moyenne au sein des restaurants scolaires de la ville, les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Le coût à la charge de la commune de la restauration scolaire est intégré dans le chapitre : I - Secteur Éducation - paragraphe E.

**B - ORGANISATION DES CENTRES : ACCUEILS, LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

**1) Centres d'accueils et de loisirs**

1.1 -Tranche d'âge de 3 à 11 ans

Les Centres d'Accueils (CA) sont ouvertes tous les jours de la semaine. Les Centres de loisirs des Mercredis (CLM) et des Vacances scolaires (CLV) sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

**Spécificités des centres :**

**Les Centres d'Accueils (CA)** permettent une prise en charge des enfants, avant et après les temps scolaires.

Une équipe d'animateurs diplômés propose des activités aux enfants durant ces temps d'accueils. Le matin, ils les conduisent dans leurs écoles jusqu'à leurs classes. Le soir, ils vont les chercher dans leurs écoles et les accompagnent jusqu'à leurs centres d'accueils.

**Les Centres de Loisirs des Mercredis (CLM) :** Depuis septembre 2018, le mercredi est un jour vaqué pour les élèves. Aussi, les enfants inscrits aux Centres de Loisirs des Mercredis sont pris en charge à partir de 7h.

Le repas est inclus dans la prestation et encadré par une équipe d'animateurs diplômés. La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. Ainsi, de nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles ou d'expression.

Des sorties sont également ponctuellement proposées (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,...) en fonction des thématiques en cours dans les structures.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.

**Les Centres de Loisirs pendant les Vacances scolaires (CLV) :** ces structures ouvrent à 7h00. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi-journée, avec ou sans repas ou pour la journée complète.

Le repas est inclus dans la prestation et la journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. C'est pourquoi, de nombreuses activités sont proposées.

Il est à noter que depuis les vacances d'Automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits.

Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante.

Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer et de partager des temps d'animation ensemble. Et aussi de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

**Différents centres de loisirs :**

- « **Le Verger** » accueille les enfants scolarisés à la Ferme du Buisson et à l'Allée des Bois. Cette répartition permet de diminuer l'effectif accueilli au centre de loisirs Les Noyers.
- « **Les Noyers** » sont accueillis, les enfants scolarisés au Bois de la Grange, aux Tilleuls et aux Noyers.
- « **La Pièce aux Chats** » accueille les enfants scolarisé à Maryse Bastié/Jules Ferry, les mercredis et certaines périodes de vacances scolaires.

**1.2 - Analyse de la moyenne des fréquentations par jour (en nombre moyen d'enfants présents)**

Centres de loisirs	Année 2020/2021 (hors AEC)		
	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour
Mercredis	126	140	266
Petites vacances scolaires	105	106	211
Vacances scolaires d'été	111	91	202

**Commentaires :**

L'analyse de la fréquentation des Centres d'Accueils et de Loisirs nous montre plusieurs éléments.

Tout d'abord, les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances scolaires et les vacances d'été. Les effectifs sont en baisse en ce qui concerne la fréquentation des centres les mercredis du fait de la mise en place du télétravail.

Comparativement à l'année dernière, **pour la tranche d'âge 3/5 ans**, nous pouvons faire plusieurs constats : une augmentation de la fréquentation sur les vacances d'été, mais une baisse sur les petites vacances scolaires et les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, **pour la tranche d'âge 6/11 ans**, nous pouvons faire les constats suivants : une augmentation de la fréquentation sur les périodes de petites vacances scolaires et vacances d'été, et une baisse le mercredi.

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	195 780 €	70 - Part des usagers	314 504 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	46 078 €	74 - Subventions	239 741 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	613 847 €	Part Communale :	307 195 €
65 - Frais de gestion	5 735 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>861 440</b>	<b>Total produits :</b>	<b>861 440 €</b>

Coût à la charge de la commune : 307 195 €

**2) - ORGANISATION DE LA STRUCTURE OUVERTE, ARC-EN-CIEL (AEC)**

La structure Arc-En-Ciel ou milieu ouvert a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet.

Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires. L'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent. L'accueil du Bois de la Grange est le seul Arc-En-Ciel encore en fonctionnement.

**2.1) Tranche d'âge de 6 à 11 ans**

L'Arc-En-Ciel accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs et périscolaires.

En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'inscrivaient pas leurs enfants à ce type d'accueil. Aussi, cet espace est accessible aux enfants dont le quotient familial est inférieur à 9.

- Les mercredis et jours de vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les enfants rentrent chez eux pour déjeuner, sauf cas exceptionnel (pique-niques ou sorties organisés à l'avance et à la journée). Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 0.50 € par enfant et par jour.

En ce qui concerne les sorties proposées aux enfants, le tarif appliqué correspond à 50% du coût de cette dernière (gratuit pour une même famille à partir du troisième enfant).

- La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants.

De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling, ...).

## 2.2 - Analyse de la fréquentation pour l’Arc en Ciel (en nombre moyen d’enfants présents)

Arc-En-Ciel	Année 2020/2021	
	6/11 ans	Moyenne par jour
Accueils périscolaires	2 322	43
Mercredis	1 136	43
Petites vacances scolaires	1 204	40
Vacances scolaires d’été	1 804	44
<b>Total</b>	<b>6 466</b>	<b>170</b>

### Commentaires :

L’analyse de la fréquentation de la structure Arc-en-ciel, nous montre une légère augmentation des effectifs d’enfants accueillis quelque soit la période de l’année. Il est à noter également, que cette structure accueille un effectif d’enfants de plus en plus important.

## C - FAVORISER LES DÉPARTS EN VACANCES

### 1) Séjours de vacances

Comme chaque année, le secteur Activités Périscolaires a organisé pour les Noisiéliens âgés de 6 à 17 ans, des séjours de vacances d’une durée de 14 jours pendant la période estivale.

Cette année encore, un grand nombre de destinations, a été proposé : mer, montagne, campagne ou même l’étranger.

De plus, chaque destination avait une thématique particulière (multi sports, pirates, sports mécaniques, environnement, canoë, ...). Ce sont 39 enfants qui ont participés à ces séjours.

### Budget de l’action 2020/2021 :

Charges	<u>Montants</u>	Produits	<u>Montants</u>
60 - Achats et fournitures	46 762 €	70 - Part des usagers	2 198 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	8 054 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	36 510 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>46 762 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>46 762 €</b>

Coût à la charge de la commune : 36 510 €

### 2) Mini-séjours

Cette année, le service Éducation et Activités Périscolaires a proposé **4 mini-séjours** aux enfants âgés de 4 à 11 ans : **3** durant la période estivale et **1** pendant les vacances d’hiver.

Les mini-séjours des enfants âgés de 12/14 ans sont dorénavant rattachés au service Jeunesse.

Seul le mini-séjour prévu pendant les vacances d’hiver a été annulé. Les 3 mini-séjours des vacances estivales ont été maintenus.



Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	<u>Montants</u>	Produits	<u>Montants</u>
60 - Achats et fournitures	27 657 €	70 - Part des usagers	4 236 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	23 421 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>27 657 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>27 657 €</b>

Coût à la charge de la commune : 23 421 €

Commentaires :

La participation financière de la Ville reste importante : 80 %. Cela s'explique par une faible participation des familles avec des petits quotients familiaux.

En général, ce type de séjours connaît un fort engouement auprès des familles.

Ce sont 62 places en mini-séjours qui ont pu être proposées par les Directeurs de centre de loisirs aux enfants, en priorisant ceux qui ne partaient pas en vacances et qui fréquentaient régulièrement les centres de loisirs de la Ville.

Cette année, tous les mini-séjours se sont bien déroulés, le taux de remplissage est de 100 % comme en 2020. Comme l'année précédente, plus d'enfants sont partis en mini-séjours qu'en séjours de vacances.

Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons de ce choix :

- Un tarif plus abordable pour les familles, soit 85 € par enfant et par séjour ;
- Une durée de séjour plus courte ;
- Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne ;
- Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants.

**2 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES = 2 700 298 €**

**IV - COUT TOTAL RESIDUEL DES SERVICES EDUCATION/  
 ACTIVITES PERISCOLAIRES (1+2) = 5 221 805 €**

## **V. - SERVICE JEUNESSE**

### ***Objectifs et/ou missions portés par le service***

Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans  
Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans  
Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans  
Objectif 4/Mission 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âge  
Objectif 5/Mission 5 : L'Information Noisiel Jeunes de 16 à 25 ans

### ***Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées***

#### **Moyens matériels**

Équipements gérés par le service :

Le Service Municipal de la Jeunesse est composé de secteur :

- La Maison de la Jeunesse ( MEJ ) qui comprend un secteur préadolescent (11/14 ans) ; un secteur adolescent (14/17 ans) et un secteur jeunes adultes (18/25 ans)
- L'Information Noisiel Jeunes ( INJ) qui se situe à la Mairie annexe :

#### **1- Le secteur préadolescents occupe le rez-de-chaussée de la MEJ.**

Cet espace se compose d'un bureau dédié à la responsable de la structure et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'appareils électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle d'activités manuelles/vidéo : meublée de canapés et d'une télévision,
- Salle de billard et baby foot,
- Espace loisirs : équipé d'une table de ping-pong.

Des jeux vidéo ainsi que divers matériels pédagogiques sont également à la disposition des jeunes afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

#### **2- Le secteur adolescents occupe le premier étage de la MEJ.**

Cet espace se compose d'un bureau dédié au responsable adjoint de la structure, d'un bureau accessible aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'appareils électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle de danse : équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs,
- Salle vidéo : équipée de canapés et d'une télévision,
- Salle informatique : compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet,
- Salle d'activités manuelles,
- Salle de billard,
- Espace loisirs,
- Espace Information,
- Salle polyvalente.

L'espace est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards.

Sont également à disposition des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

**3- Le public jeune adulte fréquente essentiellement l'Information Noisiel Jeunes (INJ).** Cette structure déplacée à la mairie annexe est équipée d'une imprimante, d'un photocopieur et compte plusieurs espaces de travail :

- Un accueil, deux bureaux, un espace ouvert comprenant six ordinateurs et un fond documentaire.
  - Le service Jeunesse a également à sa disposition un minibus de neuf de places qui permet les déplacements des jeunes vers les différentes activités.
- L'Information Noisiel Jeunes ( INJ) occupe l'aile gauche de la mairie annexe et dispose : d'une grande salle équipée de 9 postes informatiques avec accès internet, de deux espaces bureaux pour les agents informateurs jeunesse, d'une photocopieur, d'un local servant d'espace confidentiel.

### **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

Outils de communication :

- Programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités quotidiennes proposées pendant la période,
- Profils Facebook : afin d'optimiser la communication avec les jeunes.
- Réseau interne de partenaires.

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services municipaux :

- service activités périscolaires,
- service éducation,
- service pôle culturel (ex culture et animation),
- service politique de la Ville - secteurs Vie des Quartiers et Emploi,
- service action sociale - secteurs des personnes retraitées, petite enfance et Grain de café
- services techniques,
- police Municipale,
- service communication,
- service des Sports...

Ces services supports ont eux un lien direct avec l'organisation des différentes actions du service.

Réseau de partenaires externes :

- les lycées Gérard De Nerval et René Cassin,
- le collège du Lizard,
- l'Association AURORE,
- les associations locales
- les bénévoles (Ateliers INJ)...

### ***Bilan / Évaluation des missions et actions portées 2020/2021***

Les jeunes ont adhéré aux nouvelles règles sans trop de soucis.

Les activités proposées l'ont été en tenant compte des contraintes.

Les espaces dédiés aux préadolescents (11 à 14 ans) et adolescents (15 à 17 ans) à la MEJ ont été ouverts en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- les mardis et jeudis de 14h à 19h,
- les mercredis de 13h30 à 20h
- les vendredis 14h à 22h,
- les samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, la structure a est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

**Objectif 1 / MISSION 1 - Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans.**

**Analyse de la fréquentation en périodes scolaires**  
 (moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	585	507	1097
Par jour	5	4	9

La fréquentation quotidienne du secteur préadolescent est stable. Comme les années précédentes, le public féminin est plus important (soit 53% de filles et 47% de garçons). Néanmoins. On note une fréquentation en hausse sur le mois de juillet (pré ados) malgré le séjour et beaucoup de nouveaux pré-ados et toujours en majorité des filles.

**Analyse de la fréquentation en périodes de vacances scolaires**  
 (moyenne de jeunes présents)

	Nombre jours	Réalisés		Total	Moyenne
		Filles	Garçons		
Automne	10	161	148	309	31
Noël	8	69	31	100	13
Hiver	10	56	69	125	13
Printemps	0	0	0	0	0
Été	38	384	411	775	21
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>670</b>	<b>659</b>	<b>1 329</b>	

La fréquentation des jeunes est toujours supérieure durant les périodes de vacances scolaires. La fréquentation quotidienne est, cette année, moins bien répartie entre les filles et les garçons (soit 40,5% de filles et 59,5% de garçons).

**Objectif 2 / MISSION 2 - Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans.**

**Analyse de la fréquentation en périodes scolaires**  
 (moyenne de jeunes présents)

Évaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	538	696	1634
Par jour	5	5	11

Comme pour le secteur préadolescent, la fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

**Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires**  
 (moyenne de jeunes présents)

ADOS (15-25)						
	Nombre jours	M N	Réalisés		Total	Moyenne
			Filles	Garçons		
Automne	10		114	246	360	36
Noël	8		43	85	128	16
Hiver	10		72	107	179	18
Printemps	0		0	0	0	0
Été	38		222	406	628	17
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>		<b>451</b>	<b>844</b>	<b>1 295</b>	

La fréquentation quotidienne du secteur adolescent était auparavant relativement bien répartie entre les filles et les garçons. Depuis, l'écart entre les deux catégories se creuse davantage sur cette période comparé à l'année 2019/2020.

### **Objectif 3 / MISSION 3 - Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans**

Analyse de la fréquentation dans l'année (moyenne de jeunes présents)

Évaluation quantitative de l'action	18/25 ans
Nombre de jeunes	19

La fréquentation des 18/25 ans reste faible. L'activité « danse » et l'utilisation de la salle de jeu sont les principaux objets de fréquentation de la structure pour ce public. Leur attente est prioritairement axé dans l'accompagnement qu'on peut apporter. De nouveaux projets sont en cours d'étude pour les jeunes majeurs.

Afin de participer aux différentes activités, les jeunes majeurs doivent également adhérer au service jeunesse.

Les temps d'accueils sont les mêmes que pour le public mineur.

Durant les périodes scolaires, un accueil libre est assuré pour les jeunes. Ces derniers peuvent solliciter les animateurs jeunesse en fonction de leurs besoins.

Ce sont principalement de jeunes danseurs qui utilisent les locaux pendant les heures d'ouverture. Comme tous les ans, le public féminin est peu représenté.

Les majeurs ayant adhéré à la structure et pratiquant une activité spécifique (danse, atelier cuisine, ...) peuvent participer aux sorties proposées (uniquement à celles en rapport avec leurs activités pratiquées : spectacles de danse, concerts, ...).

Globalement, la fréquentation totale est en baisse par rapport à l'année précédente.

Actuellement, l'équipe pédagogique a développé davantage sa stratégie par des actions de :

- de communication (lisibilité sur chaque action menée, affichage, fléchage...),
- d'actions de terrain (temps d'animation et de sensibilisation dans les différents quartiers)
- d'approche du public jeunes majeurs au sein de la maison de la jeunesse.

## **Objectif 4 / MISSION 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges**

### **Action 1 - L'Accueil des 11-17 ans**

#### **Maison de la jeunesse - Vive les vacances :**

Après un confinement imposé par la Covid19, la maison de la jeunesse s'est adaptée et a rouvert ses portes.

Le mot d'ordre au niveau de l'équipe d'animateurs était dans un premier temps de permettre aux jeunes de revenir tout en respectant les gestes barrières et l'hygiène. Une organisation spécifique a été mise en place, avec le lavage des mains régulier, désinfection du matériel plusieurs fois par jour, sens de circulation, port du masque à l'intérieur...

Selon la période de vacances scolaires différents thèmes ont été mis en place.

Un large panel d'activités variées a été proposé : sorties culturelles, de loisirs, activités sportives et artistiques, minis séjours, ...) afin de permettre à tous de s'épanouir dans une réalisation, qu'elle soit artistique, sportive, ou autour du jeu, de façon collective ou plus individuelle.

Pour chaque période, un planning a été mis en place par l'équipe pédagogique en collaboration avec les jeunes.

#### Par exemple :

Les mois de juillet et août se sont articulés en 6 axes d'activités.

Les activités ont été diverses et variées afin de permettre aux jeunes de passer de bonnes vacances à Noisiel, nombreux sont ceux ne partant pas en vacances.

Sur l'ensemble des 2 mois la fréquentation fut en hausse comparativement à l'année précédente surtout chez les préadolescents en juillet.

Les animateurs ont constaté aussi que les jeunes sont de plus en plus autonomes pour faire des sorties entre pairs pour se rendre au cinéma, à la piscine. En revanche, ils attendent de la structure que celle ci leur permette de vivre des moments moins ordinaires (soirées, grandes sorties...)

Un panel d'activités a été proposé :

**Des jeux :** sportifs , de plateau, de société (cluedo, QUIZ, défi pyramide...).

**Des ateliers culinaires** qui passent par la découverte de nouvelles recettes, la sensibilisation à l'importance d'un repas équilibré pour une bonne santé. Ont été proposés des Petits déjeuners, des Brunchs, des repas autonomes, des pâtisseries pour le goûter.

**Des sorties :** à la mer, au cinéma, à la piscine, une visite à PARIS (tour Eiffel et Champs Elysées), au zoo de Beauval et de Thoiry, plusieurs sorties dans des bases de loisirs à CERGY, JABELINES et VAIRES/TORCY. Deux journées ont été consacrées au parc Astérix.

Les jeunes ont pu découvrir également ou redécouvrir le karting, le vélo, s'initier au baby foot humain à Pontault , expérimenter l' accrobranche , le tir à l'arc. Une journée à la plage a également été proposée ( à Deauville). Malheureusement celle-ci n'a pu se dérouler comme prévue : pas assez de surveillants de baignade, le groupe a du se diriger vers une autre plage. Il faudra à l'avenir prévenir les collectivités d'accueil de notre arrivée.

**Des animations de quartier :**

Un atelier graff a été proposé aux jeunes pour rénover 2 containers dans le quartier du lizzard sur le thème du sport. 10 jeunes ont participé à cette activité nouvelle et ont pris plaisir à s'investir pour une bonne action. En effet ces containers serviront par la suite à des associations.

Cette année, le service jeunesse a fait appel à 2 prestataires pour certaines activités :  
 --Le ventre glisse, le grand jeu khol-ectif pour offrir un moment festif et de partage avec la population de la ville. Une quarantaine de personnes ont pu en bénéficier.  
 - L'association sportive « équipe A » est intervenue quant à elle pour proposer une initiation au street workout en juillet et en août.  
 Le tournoi de foot organisé le 9 juillet au stade des totems a remporté un vif succès entre 150 à 200 jeunes ont participé. Des jeunes de SAINT-THIBAULT, de CHAMPS/MARNE et LOGNES ont participé à ce tournoi .

**Les fêtes de quartiers** du Bois de la grange et de la pièce aux chats se sont bien passées.

A noter, une bonne organisation et un bon investissement des animateurs qui ont ainsi permis que tout se déroule bien.

Des activités variées ainsi que des jeux ont été proposés à la population. Ces journées festives se sont terminées par un repas convivial où chacun pouvait apporter sa contribution.

**Budget de l'action 2020/2021 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	7 160,00 €	70-Part des usagers	4 380,00 €
61/62-Prestations de service	27 780,00 €	74- Subventions	30 461,10 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	251 951,13 €	Part communale :	254 050,43 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>288 891,53 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>288 891,53 €</b>

Coût à la charge de la commune : 254 050,43 €

**Action 2 - Les séjours :**

**1 - Séjour à SAMER**

Cette année, le service Jeunesse a proposé un mini-séjour de 5 jours à 20 jeunes de la ville de Noisiel encadré par 3 animateurs. Ce séjour s'est déroulé sur La Côte d'Opale, dans le nord de la France, dans un cadre magnifique au coeur du boulonnais, à 15 minutes des plages d'Hardelot et à 10 minutes des forêts d'Hardelot et de Boulogne Sur Mer.

Le centre de vacances était implanté au coeur d'un terrain de 1 hectare équipé d'un terrain multi-sport (hand, basket etc), et de plusieurs bâtiments annexes. Il était situé à 300 m du centre ville de Samer.

**Points positifs :**

Vingt jeunes et trois animateurs ont fait partie de ce séjour du 26 au 30 juillet 2021.

Les activités proposées étaient diverses et variées. De manière générale les jeunes ont bien profité de cette semaine en découvrant de nouvelles activités.

Ce fut également l'occasion pour eux de changer d'environnement et surtout de resserrer des liens entre les jeunes, entre les jeunes et les animateurs. Il est à noter que malgré les différences d'âge avec les autres secteurs, les jeunes ont pu partager des moments d'échanges.

**Point négatifs :**

Cette année les animateurs n'ont pas pu faire une visite du site en amont en raison de la crise sanitaire. C'est ainsi qu'ils n'ont pas pu se rendre compte de la difficulté de se déplacer pour des visites culturelles et des ballades en dehors des activités proposées par l'organisateur.

3 autres structures faisaient parties de ce séjour. Les ages des participants n'étaient pas les mêmes , et que pour les activités, il fallait se partager 1 car pour tous les déplacements.

A l'avenir, en cas d'empêchement de déplacement pour une visite du site, il serait souhaitable d'avoir plus d'échange téléphonique pour évaluer les besoins (choix du marché, permettre aux animateurs de choisir leur destination)

## 2 - Le séjour Ronde Vélo Torcy/Caen

La ville de TORCY 1 mois avant les vacances d'été propose de participer à un séjour avec 4 autres communes : ST THIBAULT, CHAMPS/MARNE, NOISIEL et TORCY, (LOGNES qui a décliné du fait du temps trop court pour la préparation).

Du 2 au 10 août s'est donc déroulée la « ronde vélo avec comme point de départ TORCY et point arrivée à Cane (en Normandie). 5 jeunes et 2 animateurs ont participé à ce séjour.

L'objectif était de rassembler les jeunes des différentes communes suite aux conflits existants entre jeunes.

C'est ainsi que les jeunes ont pu dans l'effort partager des moments de solidarité et d'entraide, apprendre à mieux se connaître pour apaiser les tensions, découvrir d'autres environnements et découvrir pour beaucoup l'histoire du débarquement.

Un travail en amont a été fait par un professeur d'histoire-géographie détaillant les différentes étapes des villes à traverser. L'objectif était aussi de permettre aux jeunes de découvrir des sites culturels en lien avec le débarquement dans les villes traversées.

Les jeunes pour se préparer au mieux à ce séjour, ont dû se retrouver en demi-journée, pour vérifier les vélos, passer leur brevet de natation, se préparer physiquement, et surtout échanger avec les jeunes des autres communes.

### Point positif :

Ce séjour malgré les réticences de certains au départ, s'est très bien passé sur le plan de la cohésion de groupe et du mieux vivre ensemble. Les jeunes ont prévu de se retrouver pour d'autres challenges.

Pour l'avenir il serait intéressant d'étendre à un plus grand nombre ce type de séjour très riche, essayer de mobiliser des filles et de planifier un temps de préparation plus long.

### Points négatifs :

Ce fut difficile pour mobiliser les jeunes lors des rencontres, et de prévoir toute la logistique dans un temps si court :

Il faut un travail en amont avec l'ensemble des jeunes pour que le séjour soit une finalité.

Il a été aussi mis en évidence, la difficulté de trouver des animateurs pour remplacer ceux qui partent et de prévoir toute la logistique pour mobiliser des jeunes lors des rencontres de préparation.

### Budget de l'action 2020/2021:

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	4 999,00 €
61/62-Prestations de service	11 241,38 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	6 842,38 €
65- Frais de gestion		Part CAF :	
66- Charges except	600,00€	Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>11 841,38 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>11 841,38 €</b>

Coût à la charge de la commune : 6 842,38 €



### **Action 3 - Conseil des jeunes**

Le Conseil des Jeunes (CDJ) est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, et d'échanges entre la municipalité et la jeunesse représentant le territoire de la ville.

Cette instance de concertation a été mise en place en 2015 par le secteur concertation avec les habitants et le service municipal de la jeunesse. Lors des dernières élections de 2019, 12 jeunes ont été élus.

La crise sanitaire a freiné quelque peu la dynamique du Conseil, néanmoins des projets ont pu voir le jour :

- **Atelier « faire soi-même - zéro déchet » organisé à la MEJ :**

Des produits ménagers, de soin et d'hygiène ont été élaborés avec des produits naturels en lien avec le CMJ. L'atelier s'est déroulé le 22 mai.

- **Action de ramassage de déchets** sur la Marne en Kayak en lien avec le CME et le CMJ. Cette action s'est déroulée les 5 juin et 3 juillet derniers.

- Opération de ramassage de déchets dans la ville en partenariat avec le CME. L'opération a été mise en œuvre les 19 juin et 18 septembre 2021.

- *Fais ton film* : Projet en cours de réalisation dont l'objectif est à terme la réalisation d'un film sur les activités et événement du service jeunesse et ainsi en faire la promotion. Cette action a obtenu une subvention de la CAF d'un montant de 2950 euros.

- **Le chantier-container** : Encadrés par des animateurs du service jeunesse et des intervenants de l'association Hard' déco, les jeunes ont relooké des containers sur le thème du sport. Une subvention de 3 000 euros a été attribuée pour la réalisation de ce projet par la CAF.

Ces différents projets sont en lien directs avec les objectifs de la structure.

#### **Rappel des objectifs :**

Permettre aux jeunes de représenter leurs quartiers et leur ville en s'investissant dans des actions citoyennes durant leur mandat d'un an. Pour cela, l'équipe SMJ doit :

- Organiser des élections dans les quartiers, collèges et lycées ;
- Élire un représentant de chaque quartier ;
- Donner la parole aux jeunes lors de réunions périodiques de travail ;
- Proposer différentes thématiques.

Apprendre aux jeunes le fonctionnement des différentes institutions.

Mettre en place des séances de sensibilisation à l'éducation civique.

### **Action 4 - Concours d'Éloquence**

Cette action était prévue en 2020 mais a été reportée en mai 2021 en raison du Covid. Elle consistait à mettre en place des ateliers d'expression (d'écriture, de théâtre...) pour améliorer les compétences à l'oral des jeunes sur le temps scolaire et péri-scolaire : apprendre la rhétorique.

#### **Les objectifs étaient de :**

- Permettre aux jeunes d'être plus à l'aise à l'oral et ainsi, d'être plus en réussite dans les épreuves orales du D.N.B et du baccalauréat.

- Créer une dynamique, un esprit de groupe, car les jeunes allaient devoir s'exposer, surmonter leurs difficultés ensemble dans les ateliers.

- Redonner confiance aux jeunes en particulier ceux de l'association Aurore qui se sentaient en échec depuis longtemps.

- Préparer les élèves aux oraux des examens (qui commencent en 3<sup>e</sup> avec la soutenance du stage en entreprise, l'oral du DNB, puis se poursuivent au lycée avec l'oral du bac de

français et enfin le « Grand Oral ») et plus largement aux situations de leur future vie professionnelle (entretien d'embauche,...).

Le déroulement :

Pour préparer les jeunes au tournoi, il a été fait appel à l'association « Éloquencia » qui était la plus à même de mettre en place une démarche de projet et de différenciation pédagogique.

Ces ateliers, nommé « Découvrir l'éloquence - participer à un tournoi d'éloquence » ont eu lieu deux fois par semaine. Il est à souligner que les jeunes ont été très assidus et réguliers.

Points Positifs :

- Des critères d'un oral réussi ont été définis préalablement. Le travail s'est par ailleurs fait sur des corpus de discours célèbres.
- Un travail a été mis en œuvre pour que les jeunes apprennent à maîtriser leur regard, leurs gestes, leur posture... à leur donner du sens. Cela a été l'occasion de mettre en place des activités différenciées puisque chaque jeune a choisi de s'exercer sur le point qu'il maîtrisait le moins : la voix, le corps, ou encore l'interprétation.
- Les techniques de l'orateur ont aussi été travaillées.
- Tout ce qui touche le corps a été également abordé lors des ateliers : travail du souffle, du regard, de la posture, des appuis, mais aussi de la voix (articulation avec les vireslangues, respiration).
- Les jeunes ont du choisir un des trois exercices proposés pour le tournoi - la lecture expressive, le texte appris ou l'éloquence. Puis, ils ont rédigé leur texte seul. Ils se sont entraînés en passant devant le groupe.

#### Budget de l'action 2020/2021 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 500,00 €	74- Subventions	3 000,00€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	9 150,00 €	Part communale :	8 950,00 €
65- Frais de gestion		Part CAF :	
66- Charges except	300,00 €	Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>11 950,00 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>11 950,00 €</b>

Coût à la charge de la commune : 8 950,00 €

#### Évaluation quantitative de l'action :

Public :	14 / 25 ans
Lycée Simone VEIL	6
Collège du Lizard	1
Association Aurore	6
Service jeunesse	2
Total participant	15
Public : 85 personnes étaient présentes afin de respecter la jauge à 35 %	

#### Les partenaires de l'action :

Ce projet a été réalisé avec le concours de l'association Aurore et celui du lycée Simone Veil.

Le bilan : Lors de la-finale, les jeunes ont pleinement réinvesti ce qui avait été travaillé lors des ateliers. Les prestations ont été de qualité Les jeunes représentant de l'association Aurore

ont particulièrement gagné en estime de soi. Les participants ont prononcé leur discours devant un large public et un jury composé du conseiller délégué à la promotion des talents, d'un professeur du lycée, d'un élu et d'un jeune étudiant en droit  
 Les jeunes ont surmonté leur appréhension, leur timidité et ainsi pu prendre la mesure des progrès qu'ils avaient effectués. Les trois vainqueurs se sont vu décerné un chèque de 500 euros pour le 1<sup>er</sup>, 300 euros pour le 2<sup>ème</sup> et 200 euros pour le 3<sup>ème</sup>. Tous sont gagnants, puisque chaque jeune a gagné une réelle aisance à l'oral.  
 Pour la prochaine édition, il faudra réfléchir à une délibération plus rapide des résultats et envisager deux catégories pour les participants (14/18 ans et 18/25 ans).  
 Il serait aussi souhaitable de proposer aux participants des « lots de consolation » tels que des places de cinéma, de théâtre, des livres ....

**MISSION 5 - L'Information Noisiel Jeunes**

**Action 1 : Accueil du public âgé de 15/25 ans**

L'Information Noisiel Jeunes (INJ) a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs...

**Moyenne de fréquentation par jour :**

Mois	Présences de Jeunes en moyenne par jour		
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Septembre	37	26	15
Octobre	29	25	12
Novembre	24	17	7
Décembre	28	14	8
Janvier	24	15	9
Février	27	15	9
Mars	32	14	12
Avril	35	0	11
Mai	31	0	14
Juin	22	8	17
Juillet	22	10	12
Août	16	17	12

La fréquentation mensuelle de l'INJ est en baisse de 50 % par rapport à l'année dernière. Cela est dû au déménagement et à la crise sanitaire.

**Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ :**

	Nbr de jours	Nbr de passages TOTAL	Fille	Garçon	15-25 ans	+ 25 ans	Collégiens lycées étudiant	Sans emploi	Employé	Noisiel	Autres villes
TOTAL	204	2373	1251	1122	1566	806	1313	591	467	1826	546

L'I.N.J. propose ses services de manière anonyme et gratuite.

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- 52% de femmes/filles fréquentent la structure.
- Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (65%).
- Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en majorité Noisiel (76%).
- La fréquentation moyenne par jour est de 12 jeunes.
- La période de forte activité : mars à mai, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage (cf. action Jobs d'été ou

cette année 1 jeune 1 solution). Celle-ci n'a pu se dérouler à cause de la crise sanitaire. Autre période de forte activité : de septembre à octobre pour ceux qui n'ont pas trouvé d'école ou d'apprentissage en janvier.

- 2 périodes de fermeture de la structure , 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

### Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ :

	Jobs étudiant Emploi CDI	CV / Lettre de motivation  (emploi, alternance & école)	Services (reliure, impression, scanner, copie, tel, internet, bureautique)	Divers (logement, RSA, CMU, bourse, visa)	Autres (santé, stages, vacances, préservatif, orientation, formation formation)	TOTAL des demandes
<b>TOTAL</b>	420	575	1 090	826	640	<b>3 551</b>

### Constats :

Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition et pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations. Il est à noter que la part des orientations concernant le logement, les bourses, les impôts, le RSA...augmente.

Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

### Action 2 - Les ateliers de l'INJ

Tout l'année l'INJ propose des temps d'information sur différents thèmes et sous formes d'ateliers ou d'expositions.

- Simulation d'entretien d'embauche :

Mettre en situation les jeunes demandeurs d'emplois à travers des simulations d'entretiens d'embauches avec des professionnels en leur apportant des astuces et outils qui pourront les aider à mieux réussir l'entretien.

- **SOS rentrée pour les bacheliers** (Sans solution à la rentrée, tout savoir sur les démarches à effectuer).

L'INJ informe et accompagne les jeunes sur les démarches possibles à suivre. Contact avec le CIO, les écoles et le rectorat au besoin...

- **Mise en place d'une exposition**, pour accompagner les jeunes sur les opportunités de sortir en Île-de-France, découvrir de nouvelles activités sportives et culturelles, et voyager en France et à l'étranger **pas cher(non réalisé en raison de la crise sanitaire)**

### Action 3 - Action jobs d'été/Jobs étudiants

Chaque année, de nombreux lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois recherchent un emploi estival afin de financer principalement leur départ en vacances, permis de conduire, pour subvenir à leurs besoins familiaux ou financer leurs études. Cette année, l'action n'a pu se dérouler normalement dû aux restrictions sanitaires, mais l'INJ a quand même mis disposition au sein de la structure les annonces de jobs étudiant. De nombreuses offres ont été affichées du 1<sup>er</sup> au 22 avril 2021, avec plusieurs thématiques (Île de France, Animation, ...)

### Action 4 : Forum 1 jeune 1 solution le 30 juin 2021

Nous avons pu constater que beaucoup de jeunes ont perdu leurs jobs cette année, d'autres ont rencontré des difficultés pour trouver une alternance ou un stage. Aussi, un mini forum a été mis en place pour aider les jeunes dans le domaine de l'alternance, l'emploi, et l'insertion

Si l'alternance est de plus en plus populaire auprès des jeunes, décrocher un contrat peut s'apparenter à "Mission Impossible". Plus de 80 % de notre public en a tout simplement été empêché parce qu'il n'a pas réussi à trouver de structure pour l'embaucher. De nombreux jeunes se retrouvent sans solution.

Environ 70 jeunes ont fréquenté ce forum (44 questionnaires rendus) :

Fille	Garçon	15 - 25 ans	+ 25 ans	Collégien Lycéen Étudiant	Demandeur d'emploi	salarié	Noisiel	Autres villes	Total
22	22	42	2	30	14	0	27	17	44

**17 stands ont été mis en place :**

- EPIDE de Montry, -
- EDI L'Arche AURORE - Noisiel
- M2ie - Torcy
- UTEC - Emerainville
- CIRFA - Meaux et Melun (Marine et Air)
- Ecole Fénelon
- CIJ - Melun
- UNIS CITE (Service civique) - Torcy
- POLE EMPLOI Torcy
- MISSION LOCALE Torcy
- ASK -ANT - Paris
- CAMAS - Tremblay en France
- ASSOCIATION JEREMY - Tremblay en France
- SERVICE EMPLOI/INJ - Noisiel
- AFTRAL - Noisiel
- ECOLE DE LA 2 CHANCE - Chelles

Ce forum avait pour objectif, de donner de l'espoir aux jeunes en leur faisant découvrir les structures d'accompagnement, de formations, et de décrocher un emploi pour certains.

**V - COUT RESIDUEL DU SERVICE JEUNESSE = 269 842,81 €**

## VI. - SPORTS

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Aide et soutien aux associations sportives

Objectif 3 / Mission 3 : Aide et soutien pendant la période COVID19

### 1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0	0
Nombre d'agents de catégorie B et B+	1 et 1/4	1	0
Nombre d'agents de catégorie C	15	14	14
Vacataires	3	3	0

#### Moyens financiers

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Budget de fonctionnement	173K€	169K€	112K€
Budget en personnel	671K€	621K€	619K€
Budget en investissement	1,6K€	13,5K€	13,575K€

#### Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- Gymnase du COSOM
- Gymnase du COSEC
- Gymnase de la Halle des sports
- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- Stade de la Remise aux Fraises
- Stade des Totems
- Boulodrome
- Kyudojo (bail emphytéotique)

Matériels gérés par le service :

- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- Sept défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services Techniques : une voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection de l'éclairage de la grande salle de la halle des sports
- Service des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,
- Service Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),

- Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),
- Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),
- Service Communication : mise à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),
- Service Culture-Animation : organisation conjointe des manifestations « Noisiel en Fête / Forum des Associations / Téléthon » + gestion de la Maison des Fêtes Familiales,
- Service Activités Périscolaires-Education : Gestion des activités sportives auprès des écoles élémentaires et durant les périodes de vacances scolaires (mise à disposition d'un éducateur sportif, organisation de stages sportifs, gestion du budget des transports en cars, relais avec les associations sportives...).

## **2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2021**

### **MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs**

#### **Présentation de l'action :**

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports. Une équipe de treize gardiens, un responsable du service et une assistante coordinatrice permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lamage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

#### **Travaux à prévoir :**

- étanchéité des toitures COSEC réalisée cet été sur la première tranche (grande salle), / Halle des sports / complexe de tennis couvert dont façade vitrée, toujours en attente et reportée au budget 2022
- mise en conformité des alarmes incendie ou intrusion ( COSEC, HALLE , SPS et COSOM réalisée sur ce bilan,
- réhabilitation des courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol), reportée en 2022 avec prévision de la création d'un padel sur le court n°3 (Devis de faisabilité en cours sur la saison 2021/2022)
- remise en état des chaufferies ECS des stades de la remise aux fraises et des totems dont les 4 ballons d'eau chaude sont vétustes et hs, et remise aux normes des portes d'accès à ces équipements.
- Passage en led des courts couverts du complexe de tennis dans la continuité des actions déjà menées au cosec (salle de TT, combat et gym) au cosom, SPS et Halle des sports (grandes salles).

**Evaluation quantitative de l'action :**

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	5000	5000	5000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	289	318	327
Coût de revient global de l'action	860 k€	798 k€	787 k€
Coût de revient par participant / ou usager	165,40 €	159,6 €	157,40 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	827 €	771 k€	763 k€

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	18 700 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 500 €	74- Subventions	15 038 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	619 618 €	Part communale :	762 740 €
65- Frais de gestion	146 750	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	8 790 €
<b>Total charges :</b>	<b>786 568 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>786 568 €</b>

Commentaires : Le nombre d'infrastructures sportives réparties sur la ville ainsi que la pérennisation du partenariat afin d'obtenir la mise à disposition ponctuelle du gymnase de l'ENFIP permet de répondre à la demande des lycées, collège, écoles de proximité de la ville et associations sportives locales.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...) sur l'année réf. et moins les journées de confinement.

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part diverse correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures et organismes autres utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des structures sportives aux collèges Le Lizard et La Maillière de Lognes.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Coût à la charge de la commune = 762 740 €

**MISSION 2 - Action 1 : Aide et soutien aux associations sportives**

**Présentation de l'action :** Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elles pour l'année en cours.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont :

- l'aide financière directe, sous formes de :
  - versements de subventions de fonctionnement,



- conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,
- Subventions exceptionnelles en fin d'année octroyées en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).
- la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,
- l'aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique),
- la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes (pour deux associations).

- l'aide financière indirecte, sous formes de :
  - Recherches et propositions de sponsoring à certaines associations sportives avec une convention de partenariat entre les entreprise et ces clubs.

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,
- offre de supports de communication (relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),
- organisation d'évènementiels mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l' élu en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2018 / 2019</b> 15632 hts	<b>2019 / 2020</b> 15333 hts	<b>2020 / 2021</b> 15781 hts
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	3744	3821	3735
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	355	319	327
Coût de revient global de l'action	156K€	148K€	137K€
Coût de revient par participant / ou usager	41,66	38,73	36,68
Coût résiduel de l'action pour la commune	156K€	148K€	138K€
Coût de l'action par Noisiélien	9,98	9,65	8,68

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	12 550 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	7 850 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	50 000 €	Part communale :	136 750 €
65- Frais de gestion	66 350 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>136 750 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>136 750 €</b>

Commentaires : Le soutien et la qualité des services rendus à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...) sont jugés satisfaisants par les associations bénéficiant de ces services.

Le service des sports s'efforce de pallier aux difficultés rencontrées par les associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements ( protections, tatamis, paniers, buts...).

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Football Academy, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les prestations et les frais de communication engagés lors de l'organisation d'événementiels sportifs (Noisiel en Fête et Forum des associations).

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportif

Coût à la charge de la commune = 136 750 €

**MISSION 3 - : Aide et soutien pendant la période COVID19**

Dès le 30 octobre, lors de l'instauration du deuxième couvre feu et la fermeture anticipée à 19h des équipements sportifs, il a été organisé en partiel la reprise des différents chantiers menés par les agents du service des sports pendant la première phase de cette même crise et de l'inutilisation des équipements couverts par les scolaires et les associations sportives qui se sont pour certaines rabattues sur les équipement sportifs extérieurs et certains plateaux EPS.

- Reprise en espaces verts de la haie de Thuyas du stade de la remise aux fraises coupée et dessouchée dans sa totalité et évacuation des végétaux. Remise en état de cet espace et semis de gazon. Rebouchage des trous dans les allées du stade
- Reprise en totalité de la haie du stade des totems bordant les deux terrains de celui ci.

- Reprise des cheminements et allées au PSR en ciment et remise en état de celles-ci ainsi que d'une partie du trottoir, tonte, débroussaillage, soufflage des feuilles mortes et tailles des arbustes.
  - Pose de 3 clôtures et portillons, nettoyage d'encombrants dans les jardins à la demande des résidents.
- 2 à 3 agents ont continué sur place pour différents travaux planifiés sur plans de travail de cuisine, réparation ou pose de portillons selon disponibilités et météo en alternance avec les travaux sur leur équipement.
- Cosec : remise en état et gros nettoyage des résines, petits travaux non réalisables en temps normal et peinture du renforcement de la grande salle.
  - Déménagement en totalité du LCR des trophées des associations suivantes :
    - Ass. Djamma djigui, réinstallée provisoirement dans un container halle des sports
    - Ass. Barakafood, réinstallée provisoirement dans un container halle des sports
    - Ass. Cie du Loup réinstallée dans un local au Pôle Michel Legrand
    - Ass. Terra incognita déménagée dans un local situé à la pièce aux chats qu'il a fallu nettoyer et refaire quelques travaux de peinture, changement lavabo, toilettes et autres mise aux normes.
  - Déménagement des 2 associations Djamma Djigui et Barakafood dans le lcr des Totems ou 2 nouvelles réserves plus adaptées leur ont été aménagées
  - Déménagement complet et retrait des mobiliers des classes provisoires de l'école Jules Ferry vers la nouvelle structure,
  - Réaménagement par classe du mobilier et des cartons selon destination prévue après premier nettoyage après chantier de celle-ci en renfort du service manutention.
  - Lavage au karcher, ponçage et mise en peinture de l'intégralité de la façade et bandeau toiture de la cantine située sur cet équipement.
  - Boulodrome : Suite à une intervention "fouilles archéologique" de l'INRAP sur le site de la malvoisine et le boulodrome, nous avons anticipé et créé une aire de jeu pour permettre au club de pétanque local d'évoluer pendant et après cette interruption.

Celui-ci servira de terrain de remplacement lors de la phase de démolition et construction prévue pour courant 2022/2023 et ce pour une durée non précisée.

Pose en périphérie de poteaux en bois, nivelage du terrain en pelouse, pose d'un géotextile, apport de concassé de route et de grave ciment, damage du terrain.

Ce terrain étant situé sur l'emplacement de l'ancien centre de loisir des vergers.

- Nous avons en janvier été service support à la salle polyvalente et sportive de la ferme du buisson lors des test antigéniques mis en place par l'ARS sur 2 week-end et de la vaccination des personnes âgées en mars et avril pour la 1ère et 2ème dose. (*logistique de la salle et transport des personnes âgées*).

Le Cosom a été lui aussi pendant les congés d'été un centre de vaccination éphémère tous les dimanche du mois d'août, "*logistique par le service des sports.*"

Le service s'est vu confier d'autres missions diverses pendant cette période :

- Distribution de flyers, affichages dans les panneaux administratifs et dans les abribus,
- Transports des personnes âgées vers les différents centre de vaccination (Lagny, Chelles, Torcy, Pontault-Combault) et leur courses vers différents lieux de la ville, (Super U, Lidl,.... rendez-vous médicaux ou pharmacie).
- Montage d'un trampoline, Installation d'un parcours Ninja, d'une tyrolienne et autre jeux au centre de loisirs des Noyers.
- Installation diverse de salle Pour différentes manifestations, CM, Comité du Sietrem....

- Préparation et installation de l'association Circuits-courts (vente de produits régionaux) lors du "téléthon 2020" habituellement programmé à la salle polyvalente et sportive de la ferme du buisson déplacé en extérieur sur la place Emile Menier.

**VI - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE DES SPORTS = 899 490 €**

## VII. - CULTURE - ANIMATION

### A - SECTEUR CULTURE

#### **Objectifs et/ou missions portés par le service**

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public grâce à une programmation éclectique et accessible au plus grand nombre e en lien avec le territoire

Objectif 2 / Mission 2 : Développer des actions de sensibilisation des publics et d'éducation artistique et culturelle.

Objectif 3 / Mission 3 : Encourager la coopération avec les acteurs culturels locaux et les associations culturelles du territoire

#### **1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées**

##### Moyens Humains (en équivalent temps plein)

	2019/2020 sept./déc.	2019/2020 janv./août	2020/2021 sept./oct.	2020/2021 nov./déc.	2021 jan.	2021 fév./déc.
Nbre d'agents de catégorie A	1/2	1/2	1/2			1/2
Nbre d'agents de catégorie B		2/3	1	1/2	1	1
Nbre d'agents de catégorie C	1/2			2/3	2	2
Vacataires			2	1	1	1

##### Moyens financiers

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Budget de fonctionnement	75,6K€	37,7K€	79,7K€
Budget en personnel	54 615,24 €	50 526€	233,16K€
Budget en investissement	400 €	0€	19 275,21€

##### Moyens matériels

#### Equipements gérés par le service :

- Pôle Culurel
- Auditorium Jean Cocteau selon convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne
- Galerie d'exposition du gymnase du COSOM

#### Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobiliers d'expositions
- Matériel et mobilier des loges de l'Auditorium
- Matériel pour les activités dispensées au Pôle Culturelle
- Matériel de bureautique et administratif

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Services techniques
- Urbanisme
- Informatique
- Communication
- Fêtes et Cérémonies
- Police Municipale

- Service jeunesse
- Service des sports.

## 2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2021

### **MISSION 1 : Action 1 - Regagner le public grâce à une programmation eclectique et accessible au plus grand nombre et en lien avec le territoire - Des spectacle pour tous**

Présentation de l'action :

La saison 2020/2021 a été préparée dans un cadre budgétaire contraint. Les spectacles ont tout de même été accessibles, contemporains, et familiaux. Des séances et visites scolaires ont été à nouveau proposées pour permettre aux enfants de développer le goût des sorties culturelles avec leur classe.

#### Budget de fonctionnement du service 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 560,00€
61/62-Prestations de service	12 200,00€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	10 640,00 €
65- Frais de gestion		Part CA	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>12 200,00€</b>	<b>Total produits</b>	<b>12 200,00€</b>

Coût à la charge de la Commune : 10 640 €

### **MISSION 1 - Action 2 : Des expositions individuelles accueillies au Pôle Culturel**

Présentation de l'action :

Une exposition individuelle a été accueillie en 2021 :

- Cristina GONZALEZ-VEGA du 1<sup>er</sup> au 23 octobre 2021

#### Budget de l'action 2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	300 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	300 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges :</b>	<b>300 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>300 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 300 €

**MISSION 1 - Action 3 : Des expositions collectives organisées en virtuel**

Présentation de l'action :

Le salon du Luz'art

L'organisation du salon du Luz'art se décline chaque année sur un thème différent. L'édition 2021, après consultation des artistes locaux, a eu pour dénominateur commun celui de l'« Éclosion ».

Cette année, la crise sanitaire a impacté sur l'organisation. En conséquence il a été proposé d'utiliser un format sensiblement identique à celui mis en place pour « les rencontres photographiques » de 2020.

La valorisation des œuvres par un affichage sur la ville a répondu à l'un des axes de la politique culturelle : la rendre accessible au plus grand nombre.

Le concours Tussen Kunst

La municipalité a souhaité organiser un concours autour du projet Tussen Kunst dont le but est de reproduire une œuvre d'art avec les moyens du bord. Il s'agissait d'une première édition.

Budget de l'action 2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	242 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	100 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	342 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
<b>Total charges</b>	<b>342 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>342 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 342 €

**MISSION 2 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PUBLICS ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

**Action 1 : les spectacles**

Présentation de l'action :

Spectacle «La HCHOUMA » Yann Dacosta à destination des lycéens s'est tenu le 18 mai 2021.

Projet soutenu par la fondation Amnesty International France.

Sous forme théâtrale in-situ autour de l'homophobie suivi par un débat-échange-rencontre d'une durée de de 2 heures avec le comédiens, le metteur en scène et l'auteur.

Spectacle « Un grand sextuor des animaux » suite musicale pour orchestre de Camille Saint Saens à destination des élémentaires s'est tenu le 26 novembre 2021.

**Budget de l'action 2021:**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	50 €	70-Part des usagers	950 €
61/62-Prestations de service	1 825 €	74-Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	925 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
<b>Total charges</b>	<b>1 875 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>1 875 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 925 €

**MISSION 2 - Action 2 : le pôle culturel Michel-Legrand : des activités culturelles et de bien-être pour tous**

**Présentation de l'action :**

Après la liquidation judiciaire de l'association MJC de Noisiel en février 2020, la Ville de Noisiel a souhaité mettre en place un projet culturel permettant de pérenniser les cours et ateliers qui étaient proposés par cette structure. Devenue entité municipale, le Pôle culturel Michel-Legrand propose aujourd'hui aux Noisiéliens diverses activités culturelles et de bien-être, tout en conservant une offre tarifaire attractive.

Des portes-ouvertes pour les inscriptions aux activités se sont tenues le samedi 5 septembre 2021 de 11h à 18h en même temps que le Forum des associations.

Les activités sont réparties sur 4 grandes disciplines :

- Arts de la scène (éveil à la danse, danse classique, danse contemporaine, danse moderne, danse orientale, théâtre, piano, guitare, formation musicale, studios de répétition)
- Arts visuels et arts appliqués (arts plastiques, BD/manga, couture)
- Expression corporelle et bien-être (sophrologie, pilates, qi-gong, yoga, tai chi chuan, aikido)
- Langues étrangères (éveil à l'anglais, anglais, italien)

Les tarifs sont fixés annuellement par l'autorité territoriale selon treize tranches déterminées par le quotient familial et applicables de septembre à juin. Le barème de quotient familial est appliqué pour les Noisiéliens et un tarif extérieur « hors Noisiel » est appliqué aux non-Noisiéliens.

Cette première saison a été fortement impactée par le contexte sanitaire de la COVID-19. La majorité des cours n'a pu se tenir en présentiel et les professeurs ont dû se réadapter pour maintenir le lien pédagogique avec les élèves en proposant systématiquement des cours en distanciel

21 intervenants (prestataires ou agents vacataires) ont dispensé les cours à 295 adhérents. Au total, 329 inscriptions à une activité ont été enregistrées.

Les règles sanitaires ont tout de même permis d'organiser une restitution des élèves qui s'est tenue le samedi 26 juin 2021 au Pôle Culturel et à l'auditorium Jean Cocteau, avec un public restreint au cercle familial. Au programme : auditions des classes de piano et de guitare, chorale en anglais, représentations de théâtre et de danse moderne, remise de diplômes et ceintures



aux adhérents d'aïkido et exposition des travaux des élèves des cours d'arts plastiques et de manga.

Une centaine d'élèves ont participé à cette restitution pour une fréquentation de 220 personnes (jauge limitée à 65%).

Le 25 septembre 2021, Benjamin Legrand est venu avec son fils inaugurer le Pôle culturel, baptisé du nom de son père Michel Legrand.

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 287 €	70-Part des usagers	57 912 €
61/62-Prestations de service	52 212 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	180 000 €	Part communale :	175 588 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>233 500 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>233 500 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 175 588 €

**A - SECTEUR CULTURE = 187 795 €**

## **B - SECTEUR ANIMATION**

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Mise en place de manifestations festives en direction de la population

Objectif 2 / Mission 2 : Animation des relations ville/associations et associations/associations

Objectif 3 / Mission 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

Objectif 4 / Mission 4 : Nouvelle dynamique internationale : signature d'une convention de jumelage avec la ville de Porec en Croatie.

### **1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées.**

Moyens Humains (en équivalent temps plein)

	2019/2020	2020/2021 sept. à oct.	2020/2021 nov. à déc.	2021 janv.	2021 fév. à déc.
Nbr d'agents de catégorie A	1/2	1/2	0	0	1/2
Nbr d'agents de catégorie B	1/3	0	1/2	1	1
Nbr d'agents de catégorie C	1	1	1/2	0	0
Vacataires	0	0	0	0	0

Moyens financiers

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Budget de fonctionnement	500K€	518K€	35 950€
Budget en personnel	1 700€	1 700€	2 239,34€
Budget en investissement	54 615,24 €	159 165,78 €	115 892,00€

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 6 locaux de réunion (LCR + pôle culturel), soit 33 salles.
- La Maison des Fêtes Familiales (jours de semaine).

Matériels gérés par le service :

- Matériel spécifique à l'organisation de manifestations (grilles caddies, stands, tables, chaises, barrières vauban...)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Manutention par le personnel des services techniques
- Organisation des buffets par le Service fêtes et cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le service communication
- Co-organisation des manifestations : Forum, Téléthon avec le service des sports
- Gestion des visites et entretien de la Maison des fêtes familiales par les gardiens de gymnase du service des sports

**2 - Bilan - Evaluation des missions et actions portées 2021**

Présentation de l'action :

Le service culture/animation a organisé, conjointement avec le service des Sports, le 24<sup>ème</sup> Forum des Associations, le samedi 4 septembre 2021 de 11h00 à 18h00, au gymnase du COSOM ainsi que les inscriptions aux activités du Pôle Culturel Michel-Legrand.

Compte tenu du contexte inédit lié à la crise sanitaire, mais aussi de la gestion nouvelle des activités municipales du Pôle culturel, le service culture/animation et le service des sports ont organisés, en 2020, le Forum des associations au Gymnase du Cosom.

Forte de la satisfaction de l'ensemble des acteurs de cette initiative, la ville a décidé, pour l'édition 2021, de rester au Cosom et au Pôle Culturel Michel-Legrand.

Nombre de visiteurs :

Budget de fonctionnement du service 2020/2021 :

Charges		Montants	Produits		Montants
6042	Achats prest. services-spectacles vivants	299,98	7062	Part des usagers	
6232	F&C		74	Subventions	
60624	Alimentation		Part communale		299,98 €
60632	Fournitures		Parts diverses		
6574	Subventions aux associations				
<b>Total charges</b>		<b>299,98€</b>	<b>Total produits</b>		<b>299,98 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 299,98 €

**MISSION 1 - Action 2 : LE CARNAVAL**

Compte tenu du contexte sanitaire le défilé a été annulé.

Présentation de l'action :

Compte tenu de la situation sanitaire depuis plus d'un an, la 7<sup>ème</sup> édition du carnaval a dû se réinventer. La ville a proposé aux Noisiéliens le week-end des 10 et 11 avril 2021 de se costumer

à domicile, de se prendre en photo et d'envoyer leurs plus beaux clichés. Cet événement en ligne avait pour objectif de désigner les meilleurs costumes.

13 familles ont participé au concours. Les photos des lauréats ont fait l'objet d'une parution sur les supports de communication de la ville.

La remise des lots (dotation de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne) s'effectuera en présence de Monsieur le Maire ainsi que des membres de la commission.

**Budget de l'action 2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	757,79	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	757,79 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>757,79 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>757,79 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 757,79 €

**MISSION 1 - Action 3 : LA BROCANTE**

**Présentation de l'action :**

Les conditions sanitaires nous ont obligé à reporter la brocante initialement prévue le 16 mai 2021 au dimanche 10 octobre 2021 de 9h00 à 18h00.

Pour la 1ère fois, les administrés ont pu se pré-inscrire en ligne et envoyer leurs paiements dans un second temps. Ce qui devait permettre une gestion plus fluide et pratique.

Nous avons reconduit la présence d'un manège pour les tout petits. Les stands alimentaires se faisaient uniquement à emporter dû au protocole sanitaire :

- Stands merguez/frites au bar du pêcheur et du moulin,
- stand pizza au feu de bois, hamburger/frites maisons,
- stand vente de crêpes, chichi et barbe à papa.

Inscriptions	150
Emplacements vendus	642 mètres linéaires
Recettes	4 274 €
Dépenses engagées	2 242,43€ (coût sécurité compris)

**Budget de l'action 2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	757 €	70-Part des usagers	4 274 €
61/62-Prestations de service	1 485 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	5 095 €	Part communale	3 063 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
<b>Total charges</b>	<b>7 337 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>7 337 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 3 063 €

**MISSION 1 - Action 4 : NOISIEL EN FETE**

**Présentation de l'action :**

La 5<sup>ème</sup> édition de « Noisiel en Fête ! » sur le thème de la « Kermesse » s'est déroulée le samedi 3 juillet 2021, de 12h00 à 18h00 sur l'Esplanade François Mitterrand ainsi que dans la grande salle omnisport du gymnase du COSOM.

27 associations sportives et socioculturelles (14 associations animations, 13 associations sportives) et 3 services municipaux se sont investis dans l'organisation de cet événement. Plus de 3000 visiteurs

**Budget de l'action 2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	16 502 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 815 €	Part communale	21 317 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>21 317 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>21 317 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 21 317 €

**MISSION 1 - Action 5 : DROIT DES FEMMES**

**Présentation de l'action :**

Dans le cadre de la journée internationale des Droits des femmes, la ville de Noisiel a organisé l'événement « FEMMES - Citoyennes et Engagées » le samedi 13 mars 2021 à l'auditorium Jean Cocteau. Il s'agissait d'une conférence animée par Monsieur le Maire et Madame Mahdia Nedjari, adjointe au maire au Droit des femmes, sans public pour respecter les règles sanitaires en vigueur. Six femmes étaient présentes pour partager leurs expériences depuis l'apparition de la COVID-19. L'initiative a été captée pour un « Facebook live ».

**Budget de l'action 2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	120 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 280 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	2 400 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>2 400 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>2 400 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 2 400 €

**MISSION 1 - Action 6: QUARTIERS D'ÉTÉ**

**Présentation de l'action :**

La 2<sup>ème</sup> édition de « Quartier d'été » s'est déroulée du samedi 24 juillet au dimanche 15 août 2021 sur l'Esplanade François Mitterrand de 11h à 19h.

L'objectif de cet événement est de proposer des activités de plein air, gratuites sur plusieurs semaines à tous les Noisiéliens ne partant pas en vacances. 1758 usagers ont participé à cette action.

7 animateurs vacataires ont encadré les quartiers d'été.

Les animations :

Des espaces détente avec fauteuils et parasols, un espace motricité pour les tout petits, deux structures gonflables, un parcours aventure pour les 5/12 ans, des activités de loisirs et sportives en plein air (badminton, tir à l'arc, tirs au panier, Mölkky, frisbe, speedball, ping pong, tchoukball, vortex, volley ball, rugby, des jeux de société géant...), un brumisateur pour se rafraîchir.

Le prêt de jeux se faisait en échange d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les spectacles :

5 spectacles ont été proposés à titre gracieux par la Ferme du Buisson et l'Agglomération Paris Vallée-de-la-Marne sous le kiosque et en déambulation.

**Budget de l'action 2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	125 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	11 498 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 691 €	Part communale :	29 314 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>29 314 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>29 314 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 29 314,00 €

**MISSION 1 - Action 7 : JUMELAGE CROATIE - POREC**

**Présentation de l'action :**

L'association « Comité de jumelage de Noisiel » considérée comme « en sommeil », a été dissoute le 8 juin 2020 afin de répondre au projet municipal de la nouvelle équipe mise en place le 18 mai 2020 : développer un jumelage avec la ville de Porec en Croatie.

Budget de l'action 2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 351,38 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	1 351,38 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>1 351,38 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>1 351,38 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 1 351,38€

**B - secteur ANIMATION = 58 503,15 €**

**VII - COUT RESIDUEL DES SERVICES  
 CULTURE - ANIMATION (A+B) = 246 298,15 €**

## VIII. - PATRIMOINE

### I - Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

Mission 1 : Sensibiliser la population locale au patrimoine

Mission 2 : Initier le jeune public au patrimoine

Mission 3 : Développer le tourisme culturel

Mission 4 : Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

Mission 5 : Conserver, étudier et valoriser les collections

### II - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### Moyens Humains (en équivalent temps plein)

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'agents de catégorie A	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie B	0	0,09	1
Nombre d'agents de catégorie C	0,80	0,58	0
Vacataires en ETP*	0,30	0,17	0,28
Appenti(e)	0,50	0,50	0,5

#### Moyens financiers

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Budget de fonctionnement	8,90K€	10,33 K€	9,82 K€
Budget en personnel	123 469K€	112,39 K€	122,10 K€
Budget en investissement	0K€	0 K€	0 K€

#### Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- RdJ des anciens réfectoires : collections lapidaires
- Anciens cinémas : réserves des collections patrimoniales municipales
- Ancienne mairie : collections graphiques + espaces de travail des guides conférenciers + espaces dédiés aux visites guidées

Matériels gérés par le service :

- 4 postes informatiques
- 5 chocolatières électriques
- 1 lecteur DVD
- 1 plastifieuse + relieuse
- petit matériel et équipement pédagogique
- matériel de restauration/conservation

#### Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Soutien logistique et technique : Direction des services techniques, Service urbanisme, Service informatique
- Soutien logistique : Service culture-animation, Service fêtes et cérémonies, Police municipale
- Restauration d'archives, recherches scientifiques : Service archives/documentation
- Impression documents : Service communication

### III - Bilan /Evaluation des missions et actions portées

Mission 1- Sensibiliser la population locale  
 Mission 3- Développer le tourisme culturel  
 Action 1 : Programmation de visites guidées et conférences

#### Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, à destination des adultes et des familles.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 812	709	1973
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	89	39	58
Coût de revient global de l'action	16 587,41	11 531,51	23 282,88 €
Coût de revient par participant / ou usager	9,15	16,26	12,35
Coût résiduel de l'action pour la commune	5 741,41	6 519,51	22 161,88

Budget de l'action 2020/2021:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 121 €
61/62-Prestations de service	1 800 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	21 482,88€	Part communale :	22 161,88 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>23 282,88 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>23 282,88 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 22 161,88 €

La saison a été fortement marquée par la pandémie qui a entraîné l'annulation de toutes les visites guidées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 12 juin, soit plus de 70 % des visites prévues. Cela a affecté les recettes, passées de 5 012 euros la saison précédente (déjà diminuées de moitié par rapport à l'habitude) à 1 121 euros cette saison. À noter, si les frais de personnel ont été réduits par trois pour les guides conférenciers, les frais des personnels permanents ont augmenté. En effet, la fluctuation des directives gouvernementales a entraîné annulations et reprogrammations régulières et chronophages pour le service.

La grande nouveauté de la saison a été la mise en œuvre d'actions de médiation numérique qui ont permis de compenser en partie l'absence de visites en présentiel et de toucher un nouveau public :

- conception de 3 rallyes-jeux par le biais de l'application Baludik (203 téléchargements),
- partenariat avec des étudiantes pour la création de capsules vidéos (1565 vues).

La mise en œuvre de ces actions a impacté les dépenses du service (abonnement plate-forme Baludik), mais également les dépenses en personnel (équivalent temps de travail).



Mission 1- Sensibiliser la population locale  
**Mission 3- Développer le tourisme culturel**  
**Action 2 : Activités éducatives**

**Présentation de l'action :** récolte d'informations et documentation, accueil téléphonique, Internet et sur place pour informer le public sur les activités touristiques du territoire (Noisiel et Paris vallée de la Marne) en relais local de l'Office de tourisme Paris Vallée de la Marne. Participation aux réunions et Eductours du réseau touristique de la région Ile-de-France, partenariats avec les comités départementaux du tourisme des départements 77, 93 et 94

**Évaluation quantitative de l'action :**

	2018/2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	Non calculé	15 333	15781
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		28	18
Coût de revient global de l'action		2 121,19 €	10 058,77 €
Coût de revient par participant / ou usager		0,14	0,64
Coût résiduel de l'action pour la commune		2 121,19 €	10 058,77 €
Coût de l'action par Noisiélien		0,14	0,64
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)		5	5

**Budget de l'action :**

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	0
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	10 058,77 €	Part communale :	10 058,77 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>10 058,77 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>10 058,77 €</b>

Commentaires : La situation sanitaire a limité l'accueil des usagers en présentiel, toutefois, les demandes par téléphone ou Email ont largement augmenté et occasionné un surcroît de travail.. Seules deux actions ont pu être menées en partenariat touristique :

- une croisière avec le Comité départemental du tourisme du Val de Marne en septembre 2020,
- la grande randonnée de la Marne avec l'Office de tourisme Paris-Vallée-de-la-Marne en juillet 2021.

Coût à la charge de la Commune : 10 058,77 €

**Mission 2- Initier le jeune public**  
**Action 3 : Activités éducatives**

**Présentation de l'action :** Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés » et à la formation permanente.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations événementielles hors temps scolaire, conférences dans et hors Noisiel.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre événementiel.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	3 052	1 017	1 960
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	116	47	86
Coût de revient global de l'action	25 390,55	17 085,97	23 764,96
Coût de revient par participant / ou usager	8,32	17,51	12,12
Coût résiduel de l'action pour la commune	16 050,55	11 985,97	17 057,96

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	336,26 €	70-Part des usagers	2 310 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	4 400 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	23 428,70 €	Part communale :	17 054,96 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>23 764,96 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>23 764,96 €</b>

Commentaires :

La saison a encore été fortement marquée par la crise sanitaire. Les activités pédagogiques ont été annulées d'octobre 2020 à mars 2021, soit moins longtemps que l'année précédente. Les mois d'avril, mai et juin ont été intenses, de nombreux enseignants souhaitant suivre des activités, ce qui a presque rééquilibré l'année. Les recettes n'ont pas été trop affectées. Les dépenses, notamment en charges de personnel ont retrouvé leur niveau habituel : les permanents ont eu plus de travail du fait des annulations/reports etc ; les guides vacataires ont profité du temps hors activités pour mener un gros travail de fond sur le contenu des activités pédagogiques (mises à jour, créations de nouvelles activités, etc.).

Coût à la charge de la Commune : 17 054,96 €

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Mission 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Action 4 : Actions événementiels

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	11 925	9 688	1 886
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	57	19	65
Coût de revient global de l'action	61 742,66	49 208,92	23 429,05
Coût de revient par participant / ou usager	5,18	5,08	12,39
Coût résiduel de l'action pour la commune	53 446,66	44 524,92	18 853,05

Budget de l'action 2020/2021 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	423,53 €	70-Part des usagers	76 €
61/62-Prestations de service	4 707,52 €	74- Subventions	4 500 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	18 298 €	Part communale :	18 853,05 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>23 429,05 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>23 429,05</b>

Coût à la charge de la commune : 18 853,05 €

Commentaires :

Du fait de la pandémie, certaines manifestations ont été modifiées, voire annulées :  
 L'exposition du Printemps chocolat (avril) a été conçue en format virtuel avec une légère présentation en présentiel. Elle a été visionnée par plus de 230 personnes.  
 La Nuit des Musées 2020 qui avait été reportée en novembre a été annulée par le ministère de la Culture, de même que l'édition de mai 2021.  
 Les Journées européennes du patrimoine ont pu avoir lieu mais sans l'ouverture de l'Ancienne chocolaterie, ce qui a induit une forte diminution de la fréquentation (-56%) et des charges en personnel.

**Mission 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local**

**ACTION 5: Publications**

Présentation de l'action : Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. **Activité éditoriale (ex : collection Focus).**

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	10 000 €	7 000	7 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	3	10	18
Coût de revient global de l'action	2 284,16 €	7 258	15 564,04 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 411,96 €	5 462,30	15 248,34 €

**Budget de l'action 2020/2021 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	315,70 €
61/62-Prestations de service	8 844 €	74- Subventions	€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	6 720,04 €	Part communale :	15 248,34 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>15 564,04 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>15 564,04 €</b>

Coût à la charge de la commune = 15 248,34 €

**Commentaires :**

Le service a contribué à la réalisation des brochures Rendez-vous et Saison culturelle, comme chaque année, notamment pour la rédaction des contenus et le choix de l'iconographie pour la première. S'y est ajoutée la réédition de la brochure Explorateurs (actions pédagogiques) qui n'avait été mise à jour depuis 2016 et a fait l'objet d'une réactualisation en profondeur (dépense supplémentaire justifiant augmentation budgétaire).

Deux monographies Focus ont été réalisées, à titre de livrets d'exposition pour *Valle Menier : Une ferme modèle au bout du monde* (Printemps chocolat, avril 2021) et *Noisiel aux Expos*.

Cette dernière a été diffusée à l'occasion des Journées du patrimoine, mais elle a été réalisée au cours de l'été 2020 et donc facturée sur l'exercice 2020-2021, ce qui explique la forte augmentation budgétaire par rapport à l'année précédente.

A noter : la situation sanitaire a impacté les ventes de produits éditoriaux et de carterie avec diminution de de plus de 50% par rapport à la saison précédente.

**Mission 5 - Conserver, étudier et valoriser les collections**

**Action 6 : Conserver, étudier et valoriser les collections**

Présentation de l'action : Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de gestion des dons, de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire, d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.

**Evaluation quantitative de l'action :**

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 632	15 333	15 781 €
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	53	135	46,5
Coût de revient global de l'action	7 896,86	30 891,28	12 851,85 €
Coût de revient par participant / ou usager	0,51	2,01	6,81
Coût résiduel de l'action pour la commune	7 896,86	30 811,28	12 851,85

**Budget de l'action 2020/2021:**

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 395,71 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	500 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	11 456,14 €	Part communale :	12 351,85 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>12 851,85 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>12 851,85 €</b>

Coût à la charge de la commune = 12 351,85 €

**Commentaires :**

Comme la saison précédente, deux dossiers ont impacté régulièrement l'activité du service et représentent environ 25 % du temps consacré à la mission 5 :

- Suivi du projet de sauvegarde des Anciens réfectoires : partenariat avec la Fondation du patrimoine, suivi des dons, recherches de fonds publics et privés, accueil et guidage de media, visites VIP des partenaires, diverses opérations de médiation, réunions diverses en interne, etc.
- Site de l'Ancienne chocolaterie : suivi du projet Linkcity et accompagnement des services de l'État (Conservation régionale des monuments historiques, Architecte des Bâtiments de France) sur les mises en œuvre de nouvelles protections : réunions diverses en interne et avec les différents partenaires concernés, visites VIP, recherches documentaires et analyses pour accompagner les partenaires dans l'élaboration du projet, réflexion sur l'avenir du site (urbanisme temporaire 2020-2022 + projets 2022-2030), lancement du récolement des collection Menier, etc.

Parallèlement, la fréquentation/sollicitation du bureau de documentation a encore augmenté par rapport à la saison précédente avec un public varié : étudiants, enseignants-chercheurs, auteurs et usagers en recherche d'informations sur leur logement (cité Menier) ou leurs ancêtres (ouvriers), ou encore demande de la CAPVM pour accompagner le renouvellement urbain des Deux Parcs.

Quelques dons ont été reçus dont deux de grande importance (dons Hamadache et Gillon) qui ont demandé de nombreuses heures de recherches pour être traité.

**VIII - COUT RESIDUEL DU SERVICE DU PATRIMOINE = 95 727,85 €**

## **IX. - PREVENTION - SECURITE**

### **Objectifs et/ou missions portés par le service :**

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

### ***Moyens à disposition du service***

#### Moyens Humains

	<b>2021</b>
Nombre d'agents de catégorie A	0
Nombre d'agents de catégorie B	2
Nombre d'agents de catégorie C	23,83
Vacataires / Emploi d'avenir	1

#### \* en catégorie C :

- 1 agent est parti en mutation le 01/10/2020
- 1 agent est parti en mutation le 01/12/2020
- 1 agent est parti en mutation le 31/12/2020
- 1 agent est parti en mutation le 19/03/2021
- 1 agent est parti en mutation le 01/04/2021
- 1 agent est parti en mutation le 30/06/2021
- 1 vacataire est parti le 01/04/2021
- 1 agent est parti le 31/08/2021
- 1 agent est arrivé le 01/10/2020
- 1 agent est arrivé le 30/11/2020
- 1 agent est arrivé le 04/02/2021
- 2 agents sont arrivés le 03/05/2021
- 1 agent est arrivé le 24/05/2021
- 1 agent est arrivé le 14/09/2020
- 1 agent est arrivé le 26/09/2020

#### Moyens financiers

	<b>2021</b>
Budget de fonctionnement	<b>132 280 €</b>
Budget en personnel	<b>1 155 085 €</b>
Budget en investissement	<b>10 182 €</b>

#### Moyens matériels

##### Equipements gérés par le service :

- Poste de police municipale, situé au 1 place Gaston Defferre
- Un centre de supervision urbain, situé au 1 place Gaston Defferre

##### Matériels gérés par le service :

- Un véhicule de service sérigraphié, de type Dacia Duster
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Peugeot Rifter
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Citroën Berlingo
- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2019

- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse
- Radar (PRO LASER 3)
- Trois éthylotests électroniques homologués
- Sept terminaux « procès verbal électronique »
- Quatorze caméras individuelles et une base de téléchargement pour ces dernières
- Deux flashes ball
- Deux revolvers 38 SP et quinze pistolets semi automatique de type HK P30
- Dix neuf radios portatives affectées à chaque agent
- Deux radios portatives permettant la communication entre police nationale et municipale.

***Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :***

- **Services Techniques** : soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.
- **Service CCAS** : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.
- **Service DRH** : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.
- **Secteur Marchés Publics** : travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.
- **Secteur Culture et Animation** : travail en commun pour l'organisation des fêtes ayant lieu sur la voie publique telles que « brocante, Noisiel en fête, carnaval, 13 juillet, fête du village etc.. »
- **Service Fête et Cérémonie** : travail en commun pour l'organisation des cérémonies institutionnelles.
- **Service Patrimoine** : travail en commun pour l'organisation des journées du patrimoine sur la commune de Noisiel.
- **Service concertation avec les habitants** : travail en commun concernant le suivi du marché forain, des commissions de marché :
  - participation aux différentes réunions et rencontres de quartiers ;
  - travail en commun sur l'installation de nouveaux commerces sur la ville ;
  - apporter des réponses aux administrés et autres en matière de sécurité publique.

***Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.***

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à : L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

- Assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés ;
- Effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores ;
- Veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance ;
- Procéder à l'interpellation d'individu en flagrant délit ;

- Veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations ;
- Gérer les animaux errants sur la voie publique ;
- Réguler la circulation routière et procéder au contrôle de la vitesse des véhicules ;
- Veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance ;
- Accueillir les administrés au poste de police municipale ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Enregistrer et surveiller les opérations tranquillités vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	15632	15333	15781
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	337	318	340
Coût de revient global de l'action	974 120 €	850 123 €	1 000 792 €

Coût à la charge de la commune : 1 000 792 €

**Surveillance du bon déroulement du marché.**

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions tels que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Evaluation quantitative de l'action :

	2019	2020	2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	105 Commerçants non sédentaires	93 Commerçants non sédentaires	87 Commerçants non sédentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	*157 jours par an	*96 jours par an	153
Coût de revient global de l'action	95 854 €	76 156 €	102 636 €
Coût de revient par participant / ou usager	912,90 €	818,87 €	1 179,72 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	95 854 €	76 156 €	102 636 €

Coût à la charge de la commune : 102 636 €

**Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).**

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du code de la route « feux tricolore, stop ...),
- le non respect de la vitesse,



- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique, et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019	2020	2021
Nombre de timbres amendes émis	6 850	11 443	9 807
Coût de revient global de l'action	159 424 €	280 901 €	194 113 €
Coût de revient par participant / ou usager	23,28 €	24,54 €	19,79 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	159 424 €	280 901 €	194 113 €

Coût à la charge de la commune : 194 113 €

**Prévention routière pour 25 classes de Primaires : de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur 5 groupes scolaires de la commune**

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune.

Evaluation quantitative de l'action :

	2019	2020	2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	807 élémentaires	* 344 élémentaires	
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	30 jours	15	
Coût de revient global de l'action	17 076 €	9 246 €	
Coût de revient par participant / ou usager	21,16 €	26,88	
Coût résidentiel de l'action pour la commune	17 076 €	9 246 €	

Coût à la charge de la commune : 0 €

**Centre de Supervision Urbain**

Présentation de l'action :

Un centre de supervision urbain a été rendu opérationnel dès le mois d'avril 2018. Pour ce faire, dans un premier temps, 3 opérateurs vidéos ont été recrutés pour visualiser, en temps réel, le domaine public permettant d'apporter des réponses immédiates en cas de constatations d'infractions diverses. Au premier semestre 2019, une deuxième tranche d'implantations des caméras a été effectuée et plus précisément sur les lieux identifiés où sévissaient des trafics de stupéfiants importants, troublant la tranquillité et la sécurité des administrés. Ce qui porte le nombre de caméras de voies publiques à 59. Pour une surveillance plus efficiente, 3 opérateurs-vidéos supplémentaires ont été recrutés couvrant la plage horaire de 07h45 à 02h00 du matin, du lundi au vendredi, et le samedi de 19h00 à 02h00. Ils ont également pour mission de procéder

aux extractions ou aux relectures de vidéos su réquisition écrite de l'Officier de Police Judiciaire mais également de la justice.

	2019	2020	2021
Nombre d'usagers concernés par l'action	15632	15333	15781
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	304	302	306
Coût de revient global de l'action	144 372 €	279 361 €	281 824 €
Coût de revient par participant / ou usager	9,24 €	18,21 €	17,86 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	144 372 €	279 361 €	281 824 €

Coût à la charge de la commune : 281 824 €

**IX - COUT RESIDUEL DU SECTEUR PREVENTION SECURITE = 1 579 365 €**

## X. - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

### A - DÉPENSES

#### ESPACES VERTS

Plantations diverses pour la ville	1 145,10 €
Aménagement paysagé du terre plein central avenue Pierre Mendès France	1 576,08 €
Aménagement paysagé du terre plein central boulevard Salvador Allendé	1 347,94 €
Fourniture et pose d'un jeu neuf en remplacement jeu vétuste parc Guilbert	1 140,00 €
Aménagement d'une aire de jeux pour enfants de moins de 3 ans sur esplanade Mitterrand	22 632,30 €
<b>Sous total</b>	<b>27 841,42 €</b>

#### VOIRIE

Création d'un branchement eaux usées pour le site de la Mosquée	5 044,37 €
Travaux installation et création d'un massif béton Esplanade Mitterrand pour pose du voilage d'ombrage lors de manifestation	3 853,56 €
Fourniture et pose d'une stèle commémoratif au Cours des Roches	3 008,50 €
Remplacement de l'armoire électrique du kiosque Esplanade Mitterrand	7 908,01 €
Dépose des coffrets d'alimentation électrique suite déplacement du marché forain Cours des Roches	4 712,52 €
Mise en place d'un passage piétonnier allée de Guyenne	11 697,14 €
Travaux de sécurisation de l'intersection Cours du Lizard/allée des Bois	28 402,13 €
Fourniture et pose de potelets au Cours des Roches	8 553,60 €
Travaux de création d'une dalle au cimetière	1 088,12 €
Travaux de marquage définitif du marché forain Cours des Roches	2 577,19 €
Travaux de minéralisation des contours d'arbres du Cours des Roches	1 345,02 €
Travaux de mise aux normes PMR voirie Cours des Roches	2 011,26 €
Travaux de mise aux normes PMR de la signalétique voirie	645,85 €
Fourniture et pose d'une nouvelle signalétique voirie pour le lycée Simone Veil	967,45 €
Fourniture et pose d'une signalétique voirie pour les emplacements réservés aux Taxis au RER	879,60 €
<b>Sous total</b>	<b>82 694,32 €</b>

#### ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

Acquisition de 3 escabeaux	334,80 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "bâtiment"	1 645,23 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "voirie"	395,85 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "espaces verts"	2 758,80 €

Acquisition de barrières de police	2 754,00 €
Acquisition de mobiliers urbains ( bancs, corbeilles, potelets, barrières SERI )	8 528,76 €
Acquisition de corbeilles à papiers Vigipirate	798,00 €
Acquisition de tables et de chaises pour manifestations	3 790,80 €
Acquisition de matériels pour arrosage automatique	2 383,39 €
Acquisition d'un poste de soudage pour la serrurerie	384,30 €
Acquisition de bordures de défense	888,00 €
Acquisition de bornes demi-sphere pour place de l'horloge	1 365,60 €
Acquisition de bornes sphere pour le cours du château	1 499,80 €
Acquisition d'un groupe électrogène pour le secteur voirie	675,96 €
Voilage d'ombrage pour les manifestations	2 658,20 €
Acquisition d'une benne	6 060,00 €
Acquisition d'un aspirateur souffleur	332,10 €
Acquisition d'un aspirateur de feuilles	5 371,20 €
Acquisition d'une tronçonneuse	768,00 €
Acquisition d'une tondeuse/débroussailleuse pour terrain en pente	3 438,00 €
Acquisition d'une débroussailleuse et de taille-haies	3 361,20 €
Acquisition d'un désherbeur pour surface en stabilisé	4 248,00 €
Acquisition d'une lame pour la déneigeuse	4 617,60 €
Acquisition de 2 roues pour la balayeuse	2 580,72 €
<b>Sous total</b>	<b>61 638,31 €</b>

## BÂTIMENTS SCOLAIRES

### Ecole maternelle Maryse Bastié

Fourniture et pose de store	341,64 €
Travaux d'amélioration de la ventilation de l'école	2 025,60 €
Reprise et mise en sécurité de cour d'école	4 506,94 €

### École maternelle des Tilleuls

Réfection complète des sols souples de l'aire de jeux	11 124,00 €
Minéralisation des contours d'arbres de la cour d'école	7 621,32 €
Bancs	776,88 €

### Groupe scolaire de l'Allée des bois

Mise en sécurité de la cour d'école	7 721,46 €
-------------------------------------	------------

### École maternelle de la Ferme du Buisson

Fourniture et pose d'une clôture 16 127,04 €

### Divers groupes scolaires

Fourniture et pose de rideaux 15 441,96 €

Création de bacs à jardinage dans les écoles 861,46 €

### Restaurant scolaire Bois de la Grange

Création d'une alimentation et protection tourelle d'extraction 4 860,00 €

Deshumificateur 523,51 €

**Sous total 71 931,81 €**

## BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

### Mairie Principale

Fourniture et pose de climatiseurs dans des bureaux du 2ème étage 13 077,13 €

Fourniture et pose d'un meuble pour les élus 590,91 €

Création d'un support pour visioconférence 866,07 €

Travaux de création d'accès entre les bureaux service administration générale 237,31 €

**Sous total 14 771,42 €**

## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### Gymnase COSEC

Mise en conformité de l'alarme incendie 13 036,79 €

### Salle Polyvalente et Sportive

Remplacement du moteur VMC en toiture 2 832,00 €

### Stade des Totems

Mise en conformité de la chaufferie Stade des Totems 2 820,00 €

### Stade de la Remise aux fraises

Fourniture et pose d'un rideau métallique 3 456,00 €

### Halle des sports

Acquisition de deux conteneurs maritimes pour les associations 14 256,00 €

Travaux installation des conteneurs maritimes 803,33 €

**Sous total** **37 204,12 €**

## **AUTRES BÂTIMENTS**

### **Crèche Collective du Lizard**

Réfection du bardage du garde corps en béton 4 941,72 €  
Baignoires enfants de moins de 3 ans 2 910,00 €

### **Maison de l'Enfance et de la Famille**

Fourniture et pose de rideaux 3 692,28 €  
Aménagement local ménage et point de change 7 894,20 €  
Création d'un accès entre salle de jeux et espace de repos 4 580,40 €

### **Centre de loisirs des Noyers**

Travaux de remplacement de la faïence murale local de plonge 7 474,80 €

### **Pôle Culturel**

Création de lignes téléphoniques et informatiques 2 544,00 €

### **Police Municipale**

Installation de climatiseurs 11 932,76 €

### **LCR des Totems**

Travaux de création d'un local de réserve 2 162,66 €

### **Divers bâtiments communaux**

Travaux en régie de mise aux normes PMR 1 427,30 €  
Création d'un support de fléchage des bâtiments 980,28 €

**Sous total** **50 540,40 €**

## **LOGEMENTS**

### **Logement du Groupe Scolaire du Bois de la Grange**

Fourniture et pose de volets roulants 2 112,86 €

### **Logement de fonction du gardien du stade des totems**

Travaux de rénovation du logement 6 194,57 €

**Sous total** **8 307,43 €**

## OPÉRATIONS A.P/C.P

### RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gestion de l'évolution du patrimoine	26 552,49 €
Reconstruction du patrimoine	656 483,89 €
<b>Sous total</b>	<b>683 036,38 €</b>

### REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD

#### Pôle Culturel

Installation d'un onduleur téléphonique	354,00 €
Mise en conformité électrique	4 677,60 €
Remplacement du parquet de danse	15 953,47 €
Création d'un faux-plafond acoustique	22 982,74 €
Travaux de peinture	17 686,94 €
Fourniture et pose de l'enseigne	3 120,00 €

#### Esplanade François Mitterrand

Aménagement d'un espace sportif street workout	47 186,90 €
--	-------------

#### Plateau EPS de la Maison de l'Enfance et de la Famille

Création d'un terrain de sport en gazon synthétique	188 292,76 €
---	--------------

<b>Sous total</b>	<b>300 254,41 €</b>
-------------------	---------------------

### OPÉRATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

#### Crèche Collective du Lizard

Réfection partielle de la toiture	142 695,60 €
-----------------------------------	--------------

#### École élémentaire de la Ferme du Buisson

Réfection partielle des chéneaux en zinc	4 466,40 €
--	------------

#### Groupe scolaire des Tilleuls

Création d'un faux-plafond dans les salles de classe école élémentaire	5 373,46 €
--	------------

#### Centre Technique Municipal

Fourniture et pose d'un rideau isolant	4 020,00 €
--	------------

#### Gymnase COSEC

Réfection partielle de l'étanchéité de la toiture	92 190,96 €
Éclairage LED	6 324,48 €

#### Salle Polyvalente et Sportive

Éclairage LED pour la grande salle	6 144,00 €
------------------------------------	------------

#### Logements

Fourniture et pose d'un thermostat d'ambiance pour le logement de fonction du gardien de la maison de l'enfance et de la famille	350,90 €
--	----------

118/120

Mise en conformité du tableau électrique du logement de fonction du gardien de la maison de l'enfance et de la famille	2 324,62 €
Fourniture et pose d'une tourelle pour ventilation chaudière du logement de fonction du gardien de la maison de l'enfance et de la famille	1 746,80 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du gardien de la Salle Polyvalente et Sportive	6 724,08 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du gardien de la Crèche Collective	6 380,00 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du gardien du groupe scolaire des Tilleuls	4 125,00 €
<b>Sous total</b>	<b>282 866,30 €</b>

#### PROGRAMME DE RÉFECTION DE MISE AUX NORMES DES VOIRIES

Étude sur pont piéton rue Albert Menier	3 720,00 €
---	------------

#### REHABILITATION DU COSOM

Régularisation solde étude et maîtrise d'oeuvre	0,20 €
---	--------

#### SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS

##### Groupes scolaires

Travaux de recouvrement du sol amianté GS des Tilleuls	29 702,40 €
Mise en conformité de l'alarme incendie du GS de la Ferme du Buisson	1 057,98 €

##### Autres Équipements

Remplacement de l'alarme intrusion de la Crèche Collective	5 870,69 €
Remplacement de la porte coupe-feu du local à poussette de la Crèche Collective	2 478,00 €
Installation de visiophones pour la Maison de l'Enfance et de la Famille	12 331,45 €
Travaux complémentaire de remplacement de l'alarme incendie de la Salle Polyvalente et Sportive	3 207,60 €
<b>Sous total</b>	<b>54 648,12 €</b>

#### ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

##### Groupes scolaires

Travaux accessibilité PMR école maternelle de la Ferme du Buisson	828,10 €
Travaux accessibilité PMR école élémentaire de la Ferme du Buisson	2 461,03 €

Mise en conformité PMR des portes école maternelle des Tilleuls	1 152,00 €
Travaux de mains courantes PMR au groupe scolaire du Bois de la Grange	1 500,00 €

##### Maison de l'Enfance et de la Famille

Travaux de mains courantes PMR	17 758,49 €
Travaux de mise aux normes PMR des sanitaires	12 666,07 €

##### LCR des Tilleuls

Travaux de mains courantes PMR	3 468,62 €
--------------------------------	------------



Mise en conformité PMR des portes LCR des Tilleuls	7 404,00 €
Travaux de mise aux normes PMR des sanitaires	8 790,41 €

**Autres Équipements**

Mise aux normes PMR de l'accès au milieu ouvert du Bois de la Grange	271,62 €
Mise aux normes PMR des différents accès de la mairie principale	3 161,63 €
Mise aux normes PMR de l'accès à la Police Municipale	1 641,00 €
Contrôle technique suite mise aux normes PMR sur divers bâtiments	1 800,00 €
<b>Sous total</b>	<b>62 902,97 €</b>

**RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE JULES FERRY****Reconstruction de l'école Jules Ferry**

Maîtrise d'œuvre	39 802,91 €
Mission de contrôle technique	1 909,73 €
Mission OPC	14 127,96 €
Mission coordination SPS	7 526,09 €
Étude pour la création de la ligne téléphonique	828,00 €
Travaux de raccordement électrique	31 353,91 €
Travaux de construction	1 209 028,17 €
Travaux de plantations	4 069,30 €
Travaux aménagement du parvis devant école	28 766,28 €
Travaux de réfection de la voirie Rue Jules Ferry	77 980,92 €
<b>Sous total</b>	<b>1 415 393,27 €</b>

**EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION**

Installation fibre anti-rongeur suite sinistre	6 311,17 €
Extension du dispositif de vidéoprotection - phase 3	471 789,31 €
<b>Sous total</b>	<b>478 100,48 €</b>

**ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES**

Acquisition d'un camion d'occasion saleuse	82 200,00 €
--	-------------

**REFECTION GROUPE SCOLAIRE ALLEE DES BOIS**

Étude Géotechniques G1 et G2	1 440,00 €
Travaux de démolition et de terrassement de la butte	222 834,18 €
<b>Sous total</b>	<b>224 274,18 €</b>

**NOUVELLE HALLE DU MARCHÉ FORAIN**

Travaux de raccordement au TGBT de la nouvelle halle	22 046,58 €
--	-------------

**A - DEPENSES PATRIMOINE COMMUNAL :** 3 964 372,12 €

**B - RECETTES**

Subventions d'investissement du patrimoine communal : 338 518 €

**X - COUT RESIDUEL DU PATRIMOINE COMMUNAL = 3 625 854,12 €**

**COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES  
HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2021  
I +II + III + IV + V + VI+ VII + VIII + IX + X = 13 669 629,93 €**

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.

\*\*\*\*\*